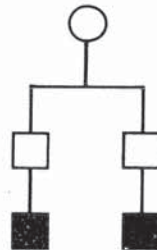


# I

## La terminologie de parenté

---

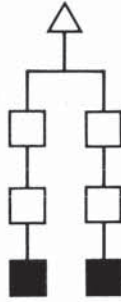
Avant d'examiner quels sont les termes de parenté employés par les Toubou, voyons quelle est pour eux l'extension de la parenté. Dans leur entourage, les Daza de l'Ayèr font une distinction entre leurs parents consanguins (*baa*), et les autres. Ces autres, qui comprennent aussi bien des alliés (parents par alliance) que des personnes totalement étrangères, ne sont désignés par aucun terme particulier. Les Daza les opposent simplement à leurs parents consanguins en disant : *baa ner ši*, « il n'est pas mon parent » (de *baa* le parent ; *ner*, mon ; et *ši*, négation). Il est éventuellement précisé : *aré nro* (ou *ai nro*) *baa sen*, « c'est un parent de ma femme (ou " de mon mari ") » (de *aré*, l'épouse ; *ai*, le mari ; *nro* et *sen*, possessifs des 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> personnes du singulier). Jusqu'où s'étend donc le cercle des parents (*baa*) ? Pour le préciser, voyons d'abord comment les Daza comptent les degrés de parenté. Le degré de parenté est calculé, en langue daza, par le « nombre de grands-pères » (ou de grands-mères), c'est-à-dire d'aïeux. On dira par exemple de deux individus : *kaga sonto tron*, « ils ont une grand-mère » (de *kaga*, la grand-mère l'aïeule ; *sonto*, leur ; et *tron*, un). Ceci signifie qu'ils ont une grand-mère commune. Le lien de parenté entre les deux personnes sera donc figuré par le schéma suivant :



9. « Ils ont une grand-mère » (*kaga sonto tron*)

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

De la même manière, l'expression *dizia sonta cu*, « ils ont deux grands-pères » (de *dizia*, grands-pères, aïeux ; *sonta*, leurs ; et *cu*, deux), signifie que c'est l'aïeul à la deuxième génération antérieure (soit l'arrière-grand-père) qui est commun. Ceci correspond au schéma suivant :



10. « Ils ont deux grands-pères » (*dizia sonta cu*)

L'expression utilisée pour décrire le degré de parenté ne précise donc que le sexe de l'ancêtre commun, et non celui des maillons intermédiaires de la chaîne, que l'informateur fera connaître en énumérant, à rebours du temps, les noms des ancêtres successifs. Ce qui prime dans l'expression de la parenté c'est donc la distance (éloignement ou proximité) plus que le sexe des personnes par lesquelles le lien existe. D'emblée le caractère cognatique de la parenté *daza* est impliqué dans cette expression.

Outre cet aspect cognatique, on voit que la parenté *daza* est centripète : les parents (*baa*) de chaque individu (de chaque *Ego*) forment une parentèle centrée autour de lui, et chacun de ces parents se caractérise par la distance généalogique (le nombre de « grands-pères » ou « grands-mères ») qui le rattache à *Ego*. Par cette distance généalogique se définissent un certain nombre de seuils dans la parenté, en deçà ou au-delà desquels les comportements sont différents. Ces seuils déterminent des « enveloppes » de parenté aux caractéristiques distinctes, qui pourraient être schématisées par des cercles concentriques autour d'un point figurant *Ego*.

Tout d'abord, une première enveloppe correspond au champ d'application du vocabulaire de parenté. La terminologie de parenté n'est en effet utilisée que pour désigner des parents d'un degré assez proche. Dans l'ensemble ils ne sont pas employés au-delà du 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> degré de parenté selon le mode civil de comput (soit deux ou trois « grands-pères » ou « grands-mères »). Passée cette limite, on se contentera de dire que deux personnes sont parentes (*baa*) sans employer de terme plus

### *La terminologie de parenté*

précis, bien que la nature exacte de leur lien généalogique puisse être connue.

Une deuxième enveloppe correspond à l'extension du savoir généalogique. Les Daza de l'Ayèr s'intéressent assez peu à leurs généalogies. Bien que dans ce domaine les connaissances varient grandement d'un individu à l'autre on peut considérer dans l'ensemble que ce savoir ne remonte pas au-delà de la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> génération, ce qui correspond au 10<sup>e</sup> degré de parenté (du mode civil de comput, le seul que nous utiliserons ici).

Enfin les Daza savent qu'ils sont parents de certains individus tout en étant incapables de retracer leur lien généalogique avec eux, ou de préciser à quel degré ils sont parents. Ils diront alors « nous sommes parents » (*tenta baa*) et pourront, par exemple, ajouter comme précision : « nos grands-mères avaient les mêmes marques de bétail ». Ce sont donc les ultimes limites de la parenté qui sont atteintes avec cette 3<sup>e</sup> enveloppe, l'espace où, au-delà du savoir généalogique, il ne reste que le vague souvenir d'une origine commune. La parenté n'est plus alors qu'un sentiment confus qui, bien entendu, n'a pas dans les faits les mêmes répercussions pratiques qu'un degré de parenté plus proche. Il est, par définition, difficile d'établir vers quel degré de parenté se situe cette 3<sup>e</sup> limite, puisqu'elle s'étend au-delà du savoir généalogique des Daza et que je ne disposais lors de l'enquête d'aucun autre élément d'appréciation. Cependant, il est vraisemblable que cette dernière enveloppe se situe approximativement aux environs du 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> degré de parenté, c'est-à-dire une ou deux générations au-delà des limites du savoir généalogique.

Il faut bien se garder de considérer ces trois contours comme immuables. Il est parfaitement possible qu'ils aient évolué au cours du temps, et par exemple que les connaissances généalogiques des Daza de l'Ayèr aient été plus étendues dans le passé. Il est en tout cas une 4<sup>e</sup> « enveloppe », dont je puis affirmer qu'elle a très sensiblement varié dans l'histoire récente des Daza, et continue d'évoluer. Il s'agit de celle qui définit le groupe de parents au sein duquel *Ego* ne peut se marier. Les Daza en effet pratiquent une exogamie, non pas de clan ou de lignage, mais de parentèle. Les parents les plus proches sont interdits comme conjoints. Autrefois la prohibition s'étendait jusqu'au 10<sup>e</sup> degré de parenté (soit quatre « grands-pères » ou « grands-mères ») et même davantage, tandis qu'elle est maintenant ramenée au 6 ou 7<sup>e</sup> degré. Toutefois les mariages entre parents aussi proches restent minoritaires (voir plus loin chapitre sur le choix du conjoint).

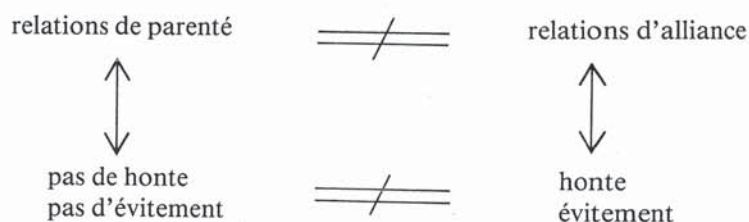
On aura constaté que le cercle des parents prohibés pour *Ego* corres-

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

pond actuellement à celui des parents désignés par la terminologie. Mais rien ne prouve que ces deux « enveloppes » aient toujours coïncidé. Si l'enveloppe des parents prohibés était autrefois plus large, il se peut que le champ d'application de la terminologie de parenté n'ait pas évolué. Il est toutefois raisonnable de penser que la terminologie de parenté n'a jamais recouvert des individus épousables. L'esprit des règles de mariage le suggère, ainsi que la terminologie elle-même qui trace une frontière nette entre les parents consanguins et les alliés.

Une 5<sup>e</sup> enveloppe peut enfin être ajoutée au schéma. Elle correspond à une notion extrêmement importante pour les Daza, celle de « honte » (*nuŋo*). Cette notion, très répandue en Afrique, est improprement traduite par le terme français car nous n'avons pas d'équivalent exact dans notre langue. Elle correspond à une inhibition qui s'exprime par la réserve dans le comportement et marque le respect envers quelqu'un. Comme l'écrivent M. C. et E. Ortigues à propos du Sénégal, « avoir la honte, c'est savoir se mettre à sa place » (1953, p. 53). La honte n'est donc pas simplement un phénomène psychologique, c'est aussi et avant tout un phénomène social, et c'est à ce titre qu'elle intéresse l'ethnologue.

Si l'on demande à un Daza devant quelles personnes il a « honte » (le terme daza employé est *aozrigi*, « j'ai honte », qui signifie aussi « j'ai peur ») il répondra volontiers : « Avec mes parents je n'ai pas honte, c'est avec les autres que j'ai honte. » Ces autres, ce sont en premier lieu ses alliés. Envers eux, la honte s'exprime par un comportement caractéristique, l'évitement (voir II<sup>e</sup> partie, chapitre 3). La situation peut donc se résumer comme suit :



11. Relations de parenté et relations d'alliance : comportements correspondants

Mais la simplicité de ces oppositions est remise en cause par l'évolution du mariage.

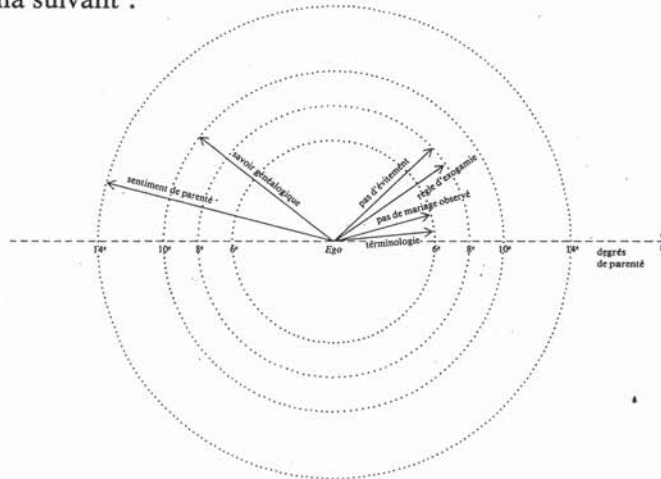
En effet tant que le mariage se fait au-dehors de la parenté, la distinction entre les consanguins et les alliés est claire et les comportements qui

### La terminologie de parenté

s'ensuivent nettement définis. Par contre lorsque le mariage unit des parents, et à des degrés de plus en plus proches, par l'effet de l'évolution récente, les cartes se brouillent : il devient difficile de différencier les consanguins des alliés, car beaucoup d'individus appartiennent à la fois à l'une et l'autre catégorie. On observe alors une sorte de conflit entre la parenté et l'alliance qui impliquent, pour la femme surtout, des comportements contradictoires. Lequel doit-elle adopter ? J'ai constaté que, lorsque le conjoint est un parent proche (au 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> degré — c'est-à-dire des degrés de parenté longtemps prohibés), la considération du lien de parenté l'emporte sur celle du lien d'alliance, l'épouse n'évite pas les parents de son mari. Par contre au-delà du 8<sup>e</sup> degré de parenté entre les époux, les comportements d'évitement sont adoptés envers les beaux-parents, que les conjoints soient parents ou non.

Il n'est donc pas inintéressant de situer, au niveau du 8<sup>e</sup> degré de parenté, cette cinquième « enveloppe » qui marque la limite de comportements antagonistes, caractéristiques respectivement de la parenté et de l'alliance. Le 8<sup>e</sup> degré correspond, dans le mode de calcul daza, à la distance de trois « grands-pères » (ou « grands-mères »). Or les Daza interrogés sur la règle de mariage affirment régulièrement que le mariage est interdit « lorsqu'il y a trois grands-pères ». On voit donc que la règle de mariage coïncide avec les comportements observés. Lorsqu'elle est transgressée, les comportements avec les beaux-parents ne sont pas modifiés du fait que, de parents, ils sont devenus des alliés. On continue à se comporter envers eux comme envers des parents consanguins.

L'ensemble des considérations qui précèdent peut être synthétisé par le schéma suivant :



12. Les enveloppes de la parenté

L'extension de la parenté, dans ses divers aspects, étant ainsi précisée, nous pouvons maintenant aborder l'analyse de la terminologie.

## **Préliminaires de l'analyse**

Le vocabulaire de la parenté, nous l'avons vu, n'est employé que pour les parents les plus proches d'*Ego*, jusqu'au 6<sup>e</sup> degré. Pour les mêmes raisons que Murdock (1949, trad. 1972, p. 109), nous nous intéresserons ici essentiellement aux termes de référence, et non aux termes d'adresse. En effet, les termes de référence ont un champ d'application plus précis que les termes d'adresse. Par exemple le terme *aba*, « père », ne réfère qu'au père véritable, alors qu'il s'applique en terme d'adresse aussi bien à un homme âgé, même étranger à la famille, auquel on cherche à témoigner son respect. De plus les termes de référence couvrent un registre plus complet que les termes d'adresse. Par exemple le terme *bigize*, « beau-père », ne saurait être utilisé par une femme pour s'adresser à son beau-père, puisqu'elle doit l'éviter et ne jamais lui adresser la parole. Enfin les termes d'adresse ont tendance à faire double emploi et à se recouper davantage que ne le font les termes de référence. Par exemple, l'épouse de l'oncle paternel sera tantôt appelée *baa*, « tante paternelle »<sup>16</sup>, tantôt *bèrè*, « marâtre ». Ce sont donc les termes de référence qui seront analysés ici. Mais les termes d'adresse n'en seront pas moins indiqués au cours de l'exposé.

Une terminologie de parenté, comme tout phénomène linguistique, ne sert pas uniquement un but de communication, elle a aussi pour effet d'organiser le réel en fonction de catégories qui lui sont propres. Pour reprendre des exemples depuis longtemps classiques, le concept français de « mouton » correspond tantôt à l'anglais « sheep », tantôt à l'anglais « mutton ». La langue anglaise établit donc, au niveau de cet animal, des distinctions que le français ignore. Inversement le français distingue la cane du canard, alors que l'anglais en fait l'amalgame dans une catégorie unique, « duck ». La terminologie de parenté est donc le témoin, pour l'ethnologue, de la façon dont la société qu'il étudie organise et conçoit la parenté. Cette conception n'est pas un phénomène isolé ; elle est liée, de façon plus ou moins immédiate, à divers autres aspects de l'organisation sociale. C'est cette hypothèse d'un lien entre la structure du vocabulaire de parenté et d'autres aspects de la vie sociale qui est la

16. Ce mot diffère par les tons de *baa*, parent consanguin.

### *La terminologie de parenté*

raison de l'intérêt porté en ethnologie (et dans cette étude en particulier) aux terminologies de parenté. Mon propos sera donc de mettre à jour, dans un premier temps, les concepts qui organisent le vocabulaire de parenté daza, en d'autres termes de rechercher quelle est sa structure, puis, dans un second temps, d'examiner en quoi cette structure se traduit dans les comportements entre parents, et de façon plus générale dans les formes de la solidarité des parents.

Avant de procéder à l'analyse de la terminologie, il est nécessaire de préciser sur quel matériel elle porte. On trouvera donc ci-dessous la liste, par ordre alphabétique, de tous les termes de parenté relevés au cours de l'enquête et des personnes qu'ils désignent. Bien qu'il ait été déjà signalé que les Daza établissent une distinction entre leurs parents consanguins (*baa*) et les autres, c'est l'ensemble des termes qui est livré ici, y compris les termes d'alliance. Il est en effet d'usage d'inclure les termes d'alliance dans l'analyse des terminologies, et cet amalgame nous permettra de prouver qu'il y a bien opposition, dans le vocabulaire daza, entre la parenté consanguine et l'alliance. Les termes de parenté daza sont les suivants :

1. *aba*, pl. *abaa*<sup>17</sup> : père. Peut être employé en terme d'adresse comme « titre de respect qu'on donne volontiers à un homme âgé » (Le Cœur, 1950, p. 55).
2. *abari*, pl. *abara*<sup>18</sup> : frère du père et tout parent par le sang du père, de sexe masculin et de la même génération que lui. Ce terme peut être employé à l'adresse d'un étranger comme marque de respect. Cet usage est en particulier fréquent dans les contes. Remarquons la ressemblance entre *aba* et *abari*, le second terme étant probablement dérivé du premier. Si tel est le cas, ce trait n'est vraisemblablement pas étranger au caractère patrilinéaire de la société étudiée,

17. Transcrit *aba* par Jourdan (1935, p. 40) ; *abba* par Carbou (1912, I, p. 232), Ch. Le Cœur (1950, p. 55), Lukas (1953, p. 203) et Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 354). Le vocabulaire de Jourdan a été relevé chez les Daza du Borkou, celui de Carbou chez les Daza du Tchad, celui de Ch. Le Cœur chez les Daza de la région de Gouré ou, exceptionnellement, du Borkou (1950, p. 6), celui de Ch. et M. Le Cœur (1955) au nord-ouest du Tchad et celui de Lukas au Borkou avec trois informateurs daza : un Kéšerda de Nguigmi, un Worda du nord du Lac Tchad et un Kréda du Bahr-el-Ghazal. Les termes du *Dictionnaire ethnographique téda* de Ch. Le Cœur (1950) ont été relevés au Tibesti.

18. La transcription varie selon les auteurs : *abbadé* chez Carbou (1912, I, p. 232), *abari* ou *abadi* chez Ch. Le Cœur (1950, p. 38), *ébéré* chez Jourdan (1935, p. 39), *ebere* chez Lukas (1953, p. 197). En langue téda le terme est *obode* selon Ch. Le Cœur (1950, p. 38).

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

même si les *abara*, parents par le sang du père, ne sont pas tous du même clan que lui. Quoi qu'il en soit, dans l'analyse qui suit ces deux termes seront considérés comme distincts, dans la mesure où les individus qu'ils désignent sont différents.

3. *agorè*, pl. *agora*<sup>19</sup> : mari de la « fille » (*dow*).
4. *aî*, pl. *aġea*<sup>20</sup> : mari.
5. *aré*, pl. *aréa*<sup>21</sup> : épouse, femme. Comme le terme français « femme », le terme *daza aré* désigne tantôt la femme, tantôt l'épouse. Au contraire deux termes distincts désignent l'homme (*aô*) et le mari (*aî*).
6. *aya*, pl. *ayaa*<sup>22</sup> : mère. Peut être employé comme « titre de respect qu'on donne volontiers aux femmes âgées » (Ch. Le Cœur, 1950, p. 68).
7. *baa*, pl. *baa*<sup>23</sup> : sœur du père et toute parente par le sang du père, de la même génération que lui. C'est également le terme par lequel les enfants s'adressent à la femme de leur oncle paternel (*abari*), et qui peut être aussi bien utilisé comme titre de respect envers une étrangère.
8. *bèrè*, pl. *bara*<sup>24</sup> : épouse du père (autre que la mère), épouse de l'oncle paternel (*abari*) ou de l'oncle maternel (*dihî*).
9. *bigize*, pl. *bigiza*<sup>25</sup> : « beau-père ». Pour un homme, ce terme désigne uniquement le père de l'épouse (si celui-ci est décédé, c'est le parent de l'épouse qui prend vis-à-vis d'elle le rôle du père qui est le *bigize* du mari). Pour une femme, le terme *bigize* désigne non seule-

- 
19. Transcrit *aguru* par Ch. Le Cœur (1950, p. 29), *agore* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 320), *ágero* par Lukas (1953, p. 200). Correspond au téda *agerbi* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 62).
  20. Transcrit *agné* par Carbou (1912, I, p. 232), *ayi* par Jourdan (1935, p. 38), *anyí* ou *anyé* par Lukas (1953, p. 195), *aî* ou *ayí* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 336). Correspond au téda *adebide* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 35).
  21. Noté *adé* par Jourdan (1935, p. 36), Carbou (1912, I, p. 232), Ch. Le Cœur (1950, p. 27) et Lukas (1953, p. 189) ; *aġe* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 315). En téda, *adebi* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 27).
  22. Même transcription chez Jourdan (1935, p. 39) et Ch. Le Cœur (1950, p. 35). Noté *aïa* par Carbou (1912, I, p. 232). Le mot est le même en langue téda (Ch. Le Cœur, 1950, p. 68).
  23. Même transcription chez Carbou (1912, I, p. 232), Jourdan (1935, p. 42) et Ch. Le Cœur (1950, p. 49). Noté *bă* par Lukas (1953, p. 202). Correspond au téda *baha* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 49).
  24. Noté *bede* pour le *daza* comme pour le téda par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 338). Ce terme n'a pas été relevé ni par Carbou, ni par Jourdan, ni par Lukas.
  25. Transcrit *bigizé* par Jourdan (1935, p. 32) ; *bigize* par Lukas (1953, p. 200) ; *begezze* par Ch. Le Cœur (1950, pp. 40 et 75).



### La terminologie de parenté

ment le père du mari, mais tous les parents par le sang de celui-ci, qui sont de sexe masculin et plus âgés que lui, c'est-à-dire aussi bien ses grands-pères et ses oncles que ses frères aînés.

10. *dagé*, pl. *dagéa*<sup>26</sup> : sœur du mari.
11. *dèrè*, pl. *dara*<sup>27</sup> : sœur de la mère et toute parente par le sang de la mère, de la même génération qu'elle.
12. *digiši*, pl. *digišia*<sup>28</sup> : enfant de la sœur. En langue téda ce terme a d'après Ch. Le Cœur un sens différent : « neveu ou nièce par le frère de la femme, se dit par extension de tous les parents plus jeunes en ligne utérine » (1950, p. 89).
13. *dihī*, pl. *dihā*<sup>29</sup> : frère de la mère et tout parent par le sang de la mère, de sexe masculin et de la même génération qu'elle.
14. *dizi*, pl. *dizia*<sup>30</sup> : « grand-père ». Ce terme désigne à la fois le père du père, le père de la mère, les parents par le sang de sexe masculin qui sont de la génération du grand-père ou de générations antérieures, c'est-à-dire les ancêtres.
15. *dogo*, pl. *doga*<sup>31</sup> : petit-enfant ou descendant ; tout parent par le sang (masculin ou féminin) de la génération des petits-enfants ou des générations ultérieures.
16. *dow*, pl. *dowa*<sup>32</sup> : fille ou fille du « frère » (*dumur* ou *èrè*).
17. *droo*, pl. *drooa*<sup>33</sup> : sœur aînée ou parente par le sang de la même

- 
26. Chez les Aza ce terme désigne le frère aîné et a été relevé comme tel par Carbou (1912, I, p. 232) et Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 318). Aucun terme désignant la sœur du mari n'a été relevé dans les cinq ouvrages consultés.
  27. *Déré* chez Jourdan (1935, p. 42), *dere* chez Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 382) et Lukas (1953, p. 202). Correspond à *dode* ou *dodo* en langue téda (Ch. Le Cœur, 1950, p. 49).
  28. Ce terme n'a été relevé ni par Carbou ni par Jourdan. Il est transcrit *digiši* en langue daza par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 343) ; *digifī* par Lukas, selon lequel il désigne les enfants de la sœur cadette (1953, p. 196).
  29. Même transcription chez Jourdan (1935, p. 39) et Ch. Le Cœur (1950, p. 38) pour le daza et le téda. Noté *dī* ou *difī* par Lukas (1953, p. 197). Selon Carbou l'oncle maternel est appelé *ayadé* (1912, I, p. 232).
  30. *Duzu* selon Jourdan (1935, pp. 32 et 37) ; *dezei* ou *dezé* selon Carbou (1912, I, p. 232) ; *dezze* selon Ch. Le Cœur (1950, p. 40) ; *dézze* ou *dúzzu* selon Lukas (1953, p. 191).
  31. Ce terme ne se trouve ni chez Carbou, ni chez Jourdan, ni chez Lukas. Ch. et M. Le Cœur ont noté *dogo* ou *doga* (1955, pp. 302 et 317) qui correspond au téda *doogo*, pl. *doga* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 93).
  32. Même transcription chez Jourdan (1935, p. 36) et Ch. Le Cœur (1950, p. 27). Noté *dōou* par Carbou (1912, I, p. 232), *dou* par Lukas (1953, p. 202). Correspond au téda *doo* ou *dobo* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 27).
  33. Noté *droho* par Carbou (1912, I, p. 232), *duro* par Jourdan (1935, p. 42), *duru* par Ch. Le Cœur (1950, p. 48), *drou* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 378) et *drou* ou

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

- génération. Au pluriel ce terme désigne l'ensemble des sœurs, aînées et cadettes. Il peut être employé envers une étrangère de même âge, pour souligner le lien particulier que l'on a avec elle.
18. *dumur*, pl. *dumra*<sup>34</sup> : frère aîné ou parent par le sang de sexe masculin, de la même génération. Au pluriel, ce terme désigne l'ensemble des frères aînés et cadets. Comme le précédent, il peut être utilisé envers un étranger de même âge « par métaphore, pour marquer une alliance étroite » (Le Cœur, 1950, p. 95).
  19. *èddè*, pl. *adda*<sup>35</sup> : « belle-mère ». Pour un homme, ce terme désigne la mère de son épouse. Pour une femme, il désigne non seulement la mère de son mari, mais toutes les parentes par le sang du mari qui sont de la génération de cette belle-mère ou d'une génération antérieure.
  20. *èrè*, pl. *ara*<sup>36</sup> : frère cadet ou sœur cadette, ou autre parent(e) par le sang, de la même génération et cadet(te) d'*Ego*. Au pluriel, ce terme désigne l'ensemble des frères et des sœurs d'*Ego* (aînés y compris).
  21. *kaga*, pl. *kagaa*<sup>37</sup> : « grand-mère ». Ce terme désigne à la fois la mère du père, la mère de la mère et les parentes par le sang qui sont de la génération des grands-mères ou de générations antérieures.
  22. *mèrè*, pl. *mara*<sup>38</sup> : co-épouse.
  23. *mi*, pl. *mia*<sup>39</sup> : fils ou fils du « frère » (*dumur* ou *èrè*).
  24. *ɲaî*, pl. *ɲaîa*<sup>40</sup> : bébé, enfant qu'on a soi-même procréé.

---

*droho* par Lukas (1953, p. 200). Correspond au téda *dodo* (Ch. Le Cœur, 1950, p. 48).

34. Noté *dinbiri* par Carbou (1912, I, p. 232), *dumur* par Jourdan (1935, p. 36), Lukas (1953, p. 186) et Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 318). Correspond à *dumeri* ou *dumuri* en langue téda (Ch. Le Cœur, 1950, p. 28). Carbou et Ch. Le Cœur ont relevé le terme particulier aux Aza : *dage*.
35. Transcrit *edde* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 338), *adde* par Lukas (1953, p. 200). Correspond à *erde* en langue téda (Ch. Le Cœur, 1950, p. 98).
36. Transcrit *édi* par Carbou (1912, I, p. 232) ; *idi* par Jourdan (1935, pp. 36 et 42) ; *idi*, *édi* ou *éri* par Lukas (1953, pp. 186 et 200) ; *erei* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 318). Le terme relevé en langue téda par Ch. Le Cœur (1950, p. 95), *odei*, est synonyme de petit. Il semble correspondre au daza *adde*, « petit », et non au terme *ere* qui désigne le cadet.
37. Même transcription chez Carbou (1912, I, p. 232), Jourdan (1935, p. 37), Lukas (1953, p. 191), et Ch. Le Cœur (1950, p. 118). Ch. et M. Le Cœur ont noté *kage*, pl. *kaga* (1955, p. 321).
38. Ce terme n'a été relevé que par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 315).
39. Noté *mé* par Carbou (1912, I, p. 232) ; *mi* par Jourdan (1935, p. 36), Ch. Le Cœur (1950, p. 27) et Lukas (1953, p. 200). La prononciation daza de ce mot est intermédiaire entre *mé* et *mi*.
40. Noté *ɲa* par Jourdan (1935, p. 35), *ɲa* ou *ánɲa* par Lukas (1953, p. 193), *aɲay* par Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 308).

### La terminologie de parenté

25. *oŋku*, pl. *oŋkua*<sup>41</sup> : épouse du « fils » (*mi*).
26. *tigi*, pl. *tigia*<sup>42</sup> : frère cadet du mari.
27. *yal*, pl. *yala*<sup>43</sup> : enfant, personne à charge (apparentée ou non).

Dans cette liste de vingt-sept termes, on peut considérer que le dernier, *yal*, n'est pas à proprement parler un terme de parenté puisque c'est la dépendance économique qu'il marque plus qu'un lien de parenté précis. Il sera donc exclu de l'analyse. De même le terme *ŋaî* (n° 24), qui désigne le bébé, le nourrisson, ne s'emploie que dans le cas de très jeunes enfants. Il ne saurait non plus être considéré comme un véritable terme de parenté. C'est donc un ensemble de vingt-cinq termes qu'il nous reste à analyser. Comment procéder ? Comment faire pour mettre à jour l'organisation interne de cet ensemble (en supposant qu'il y en ait une) ?

Nous avons au départ émis l'hypothèse que la terminologie de parenté établit une mise en ordre du réel. Comment s'opère cette mise en ordre ? Nous pouvons supposer qu'elle est le résultat d'un processus de classement. Comment s'effectue un classement ? Chacun sait que la façon la plus rationnelle de classer un grand nombre d'objets est de déterminer tout d'abord quelques grands sous-ensembles dans lesquels les objets sont d'abord classés. Puis, à l'intérieur de chaque sous-ensemble, de nouvelles catégories sont distinguées donnant lieu à un nouveau classement, éventuellement suivi d'un troisième, etc. Par exemple, s'il s'agit du courrier trié par la Poste, le premier critère choisi sera celui du pays de destination (la France ou non). On classe donc tout d'abord le courrier en deux grandes catégories :

1. courrier pour la France.
2. courrier pour l'étranger.

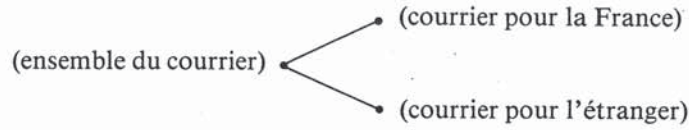
Cette opération de classement peut être figurée par un « arbre », au sens mathématique du terme :

41. Ce terme n'est mentionné que par Lukas (1953, p. 200).

42. Ce terme n'est mentionné ni par Carbou ni par Jourdan ni par Lukas. Il correspond au téda *tugo* que Ch. Le Cœur traduit par « beau-frère » (1950, p. 183). D'après Ch. et M. Le Cœur l'équivalent daza de *tugo* serait *aure* (1955, p. 319). Il me semble que *aure* est une autre transcription du mot *agore*, « gendre » (1955, p. 320), le *g* étant souvent peu audible dans la prononciation daza et le *o* assez proche du *u*. Il y a probablement eu confusion des auteurs entre le gendre et le beau-frère.

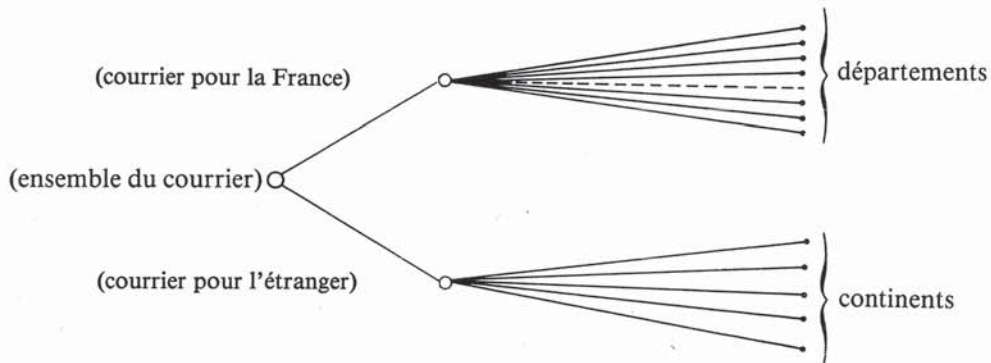
43. Noté de façon identique par Jourdan (1935, p. 35), Lukas (1953, p. 193) et Ch. et M. Le Cœur (1955, p. 308). Ce terme n'apparaît pas chez les autres auteurs consultés.

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*



13. Première opération de tri

D'un point initial à gauche représentant l'ensemble des objets à classer, on bifurque soit vers la branche du haut (courrier pour la France), soit vers celle du bas (courrier pour l'étranger). Ensuite, chaque sous-ensemble ainsi créé fait l'objet d'un second classement, en fonction d'un nouveau critère. Dans le cas ci-dessus, le courrier pour la France sera classé par départements, tandis que le courrier pour l'étranger sera classé par continents. Notons le, le nouveau critère de classement n'est pas le même dans les deux cas. L'arbre dont l'embranchement initial a été tracé ci-dessus peut donc être prolongé vers la droite :



14. Deuxième opération de tri

Le problème qui se pose donc à nous, pour la terminologie de parenté daza, est de déterminer si les termes qui la composent peuvent ou non être classés de la façon qui précède, en fonction de divers critères successifs. Ils nous faut alors établir quels sont les critères qui permettent de classer ainsi l'ensemble des termes. Au terme de notre analyse, la série des opérations effectuées devrait pouvoir donner lieu à une figuration « en arbre » comme celle qui précède.

Mais il se peut que plusieurs classements soient possibles. Si tel est le cas, on en conclura que la matière est sujette à des interprétations diffé-

### *La terminologie de parenté*

rentes. Cependant, parmi ces interprétations, il sera légitime de préférer celle qui rendra compte des faits de la façon la plus complète et la plus simple. C'est donc le classement le plus simple qui, à nos yeux, traduira le mieux la logique de la terminologie de parenté étudiée, qui mettra le mieux en lumière sa structure interne et les concepts qui l'organisent. Notre propos ici n'est pas de passer en revue tous les classements possibles des termes de parenté daza, mais d'exposer celui qui nous a paru le plus immédiat, tout en convenant d'avance que cette interprétation n'est certes pas la seule que l'on puisse concevoir. Mais ceci n'enlève rien à son intérêt, d'autant que nous discuterons et justifierons à chaque étape du processus la nature du classement adopté.

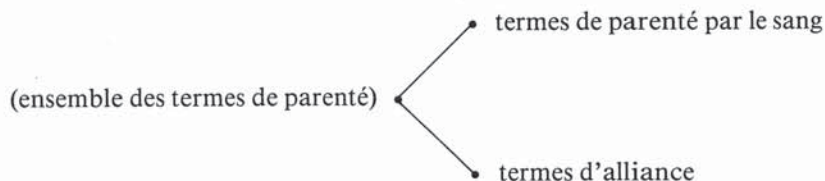
Nous voici donc au pied du mur. Quel critère choisir pour effectuer un premier partage entre les termes ? Ce choix n'est pas totalement arbitraire. En effet, il est préférable de choisir le critère qui opérera le meilleur classement, c'est-à-dire, en particulier, le classement le plus complet possible. C'est ainsi que le premier critère à retenir n'est vraisemblablement pas le sexe, puisque trois termes de parenté daza regroupent sans distinction des parents des deux sexes (n<sup>os</sup> 12, 15, 20). Ce n'est pas non plus le niveau de génération puisque deux termes confondent des individus de générations différentes (n<sup>os</sup> 9 et 19). Ce n'est pas la collatéralité (cf. p. 130 note 47) car un grand nombre de termes confondent ligne directe et lignes collatérales (notamment les n<sup>os</sup> 2, 7, 9, 11, 13, 14, 16, 21, 23). Ce n'est pas le sexe du locuteur, car la plupart des termes sont les mêmes lorsqu'*Ego* est masculin ou féminin.

Mais peut-être n'est-il pas nécessaire d'allonger davantage cette liste, car il existe un critère qui permet de départager la totalité des termes : celui de la consanguinité. La terminologie de parenté daza en effet établit une distinction fondamentale entre les parents par le sang (appelés *baa*) et les alliés. Tous les termes employés désignent soit des parents par le sang, soit des alliés, mais jamais les deux à la fois<sup>44</sup>. Notre premier classement détermine donc deux catégories de termes, les termes de parenté par le sang d'une part (n<sup>os</sup> 1, 2, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23), et les termes d'alliance d'autre part (n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 8, 9, 10, 19, 22, 25, 26). Ce premier tri sera figuré par le début d'un schéma « en arbre » (fig. 15, p. 106).

44. Le terme *baa* (n<sup>o</sup> 7) qui désigne la tante paternelle est employé comme terme d'adresse envers l'épouse de l'oncle paternel, mais nous avons indiqué plus haut que seuls les termes de référence seraient pris en compte dans cette analyse.

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

D'ores et déjà on remarque que la scission que la terminologie effectue entre les parents par le sang et les alliés correspond à une coupure qui se constate dans les faits : le conjoint étant toujours choisi en dehors des parents par le sang désignés par la terminologie, il est logique que les alliés relèvent d'un domaine terminologique autre. Nous examinerons tout d'abord le vocabulaire de la parenté par le sang.



15. Premier classement des termes de parenté

## **Les termes de parenté par le sang**

Dans la catégorie des parents par le sang, on peut comme précédemment chercher à déterminer le critère qui opère la distinction la plus complète entre les termes. Les remarques qui nous ont fait écarter plus haut certains critères de classement (le sexe, la collatéralité, le sexe du locuteur) restent valables à ce niveau de l'analyse. Il est certain que le critère que nous devons retenir ne doit pas dépendre de la nature du lien généalogique puisque dans de très nombreux cas, des parents qui ont avec *Ego* des liens généalogiques différents sont désignés par le même terme (notamment les n<sup>os</sup> 2, 7, 11, 13, 14, 16, 18, 21, 23) et que tel parent ayant avec *Ego* un lien généalogique précis sera désigné par un terme ou un autre selon la génération à laquelle il appartient. Par exemple le frère du père de la mère sera appelé *dizi*, « grand-père » s'il est de la génération des grands-parents ; il sera appelé *dihî*, « oncle (ou parent) maternel » s'il est beaucoup plus jeune et d'un âge proche de celui de la mère d'*Ego*. En fait le niveau de génération est un critère qui permet de départager la totalité des termes de parenté par le sang. Dans le continuum du temps, la terminologie daza distingue, par rapport à un individu de référence défini comme *Ego*, cinq niveaux de générations dans lesquels tous les parents par le sang d'*Ego* se répartissent. Ce sont :

- la génération des grands-parents d'*Ego*, qui englobe par extension les générations antérieures (ancêtres),
- la génération de ses parents,
- la sienne,

### La terminologie de parenté

- celle de ses enfants,
- celle de ses petits-enfants et par extension les générations ultérieures (descendants).

Par commodité pour la suite de l'exposé ces cinq niveaux de génération pourront être respectivement désignés par les symboles  $(G - 2)$ ,  $(G - 1)$ ,  $(G 0)$ ,  $(G + 1)$  et  $(G + 2)$ . L'avantage de cette figuration est double :

- l'écart entre les générations est traduit dans le symbole adopté (0, 1, 2),
- les signes + et - situent rationnellement ces générations sur un axe de temps dont  $G 0$  (la génération d'*Ego*) serait l'origine :



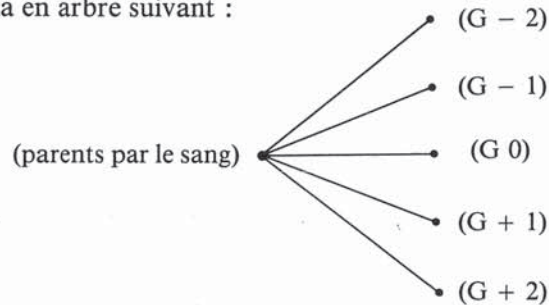
16. Position des générations sur l'axe du temps

Le signe - caractérise donc les générations antérieures à *Ego*, et le signe + les générations ultérieures.

Les 15 termes de parenté par le sang (n<sup>os</sup> 1, 2, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23) se répartissent comme suit dans les cinq niveaux de génération :

- $(G - 2) : n^{os} 14, 21$
- $(G - 1) : n^{os} 1, 2, 6, 7, 11, 13$
- $(G 0) : n^{os} 17, 18, 20$
- $(G + 1) : n^{os} 12, 16, 23$
- $(G + 2) : n^o 15$

Le terme employé pour désigner un parent par le sang dépend donc tout d'abord du niveau de génération dans lequel cet individu se situe par rapport à *Ego*. Le classement ainsi opéré entre les termes peut être figuré par le schéma en arbre suivant :



17. Premier classement des parents par le sang

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

On peut admettre que ce dessin est une représentation de la démarche logique suivie intuitivement par le Daza pour décider du terme qu'il emploiera pour désigner tel parent donné. Une fois le niveau de génération choisi, d'autres choix seront faits entre les termes dont le vocabulaire dispose à l'intérieur même de cette génération. Ce sont les critères de ces choix, c'est-à-dire les critères sémantiques par lesquels les termes s'opposent à l'intérieur d'une génération donnée, qu'il nous faut maintenant examiner. Nous ferons cette analyse pour chacun des cinq niveaux de générations successivement, car aucun impératif logique n'exige que les critères recherchés soient les mêmes pour toutes les générations. Si c'était d'ailleurs le cas, le nombre de termes serait le même pour chaque génération. Or il n'en est rien.

La génération des grands-parents ( $G - 2$ ) ne comporte que deux termes : *dizi* (n° 14) et *kaga* (n° 21). Si l'on se rapporte aux définitions de ces deux termes données dans les préliminaires de l'analyse, on constate que ces termes ne s'opposent que par le sexe. On a en effet :

*dizi* : « grand-père ». Ce terme désigne à la fois le père du père, le père de la mère, les parents par le sang de sexe masculin qui sont de la génération du grand-père ou de générations antérieures, c'est-à-dire les ancêtres.

*kaga* : « grand-mère ». Ce terme désigne à la fois la mère du père, la mère de la mère, les parentes par le sang qui sont de la génération des grands-mères ou de générations antérieures.

La génération des petits-enfants ( $G + 2$ ) ne comporte qu'un seul terme (n° 15) défini ainsi :

*dogo* : petit-enfant ou descendant ; tout parent par le sang (masculin ou féminin), de la génération des petits-enfants ou des générations ultérieures. Cette génération est inverse de la précédente, en ce sens que les appellations sont mutuelles. Si moi (*Ego*) je suis le petit-enfant (*dogo*) d'*Alter*, *Alter* est mon grand-père (*dizi*) ou ma grand-mère (*kaga*), et inversement si moi *Ego* je suis le grand-père ou la grand-mère d'*Alter*, *Alter* est mon petit-enfant (*dogo*). Par définition, nous dirons que les termes X et Y sont inverses lorsqu'ils satisfont aux deux conditions suivantes :

- si *Ego* = X, ceci implique *Alter* = Y
- si *Ego* = Y, ceci implique *Alter* = X

Les générations ( $G + 2$ ) et ( $G - 2$ ) étant inverses l'une de l'autre, il est logique qu'elles aient une extension symétrique : de même que la



### *La terminologie de parenté*

génération (G - 2) englobe les grands-parents et les ancêtres, la génération (G + 2) englobe les petits-enfants et les descendants. Cependant, contrairement à la génération des grands-parents, celle des petits-enfants n'établit aucune distinction selon le sexe. Est-ce un désintérêt pour cette catégorie de parents que traduit la pauvreté de ce vocabulaire ? On constate en tout cas que dans les générations les plus proches d'*Ego*, (G + 1), (G 0) et (G - 1), le vocabulaire est plus abondant.

La génération des parents (G - 1) est celle où la terminologie est la plus riche. Elle comporte six termes (n<sup>os</sup> 1, 2, 6, 7, 11, 13). Ceux-ci peuvent être sémantiquement groupés en trois couples de termes opposés par le sexe. On a en effet :

#### Couple 1

*aba* (n<sup>o</sup> 1) : père

*aya* (n<sup>o</sup> 6) : mère

#### Couple 2

*abari* (n<sup>o</sup> 2) : frère du père et tout parent par le sang du père, de sexe masculin et de la même génération que lui.

*baa* (n<sup>o</sup> 7) : sœur du père et toute parente par le sang du père, de la même génération que lui.

#### Couple 3

*dihî* (n<sup>o</sup> 13) : frère de la mère et tout parent par le sang de la mère, de sexe masculin et de la même génération qu'elle.

*dèrè* (n<sup>o</sup> 11) : sœur de la mère et toute parente par le sang de la mère, de la même génération qu'elle.

Qu'est-ce qui oppose ces trois couples de termes entre eux ? On voit que le couple 1 correspond aux parents directs (père et mère), le couple 2 aux parents paternels et le couple 3 aux parents maternels. On peut considérer que la distinction entre ces trois couples est opérée par un seul critère, que l'on pourrait appeler la « latéralité ». Ou bien, par souci de conformité avec les critères de différenciation terminologique déterminés par Kroeber (1909) et Lowie (1929), on dira qu'un premier critère, la collatéralité, oppose le couple 1 (parents directs) aux couples 2 et 3 (parents collatéraux), et qu'un second critère oppose le couple 2 au couple 3. Ce second critère, qui consiste à tenir compte du sexe de la personne qui sert de trait d'union entre *Ego* et le parent désigné, est appelé « bifurcation » (forking) (Murdock, 1972, p. 114).

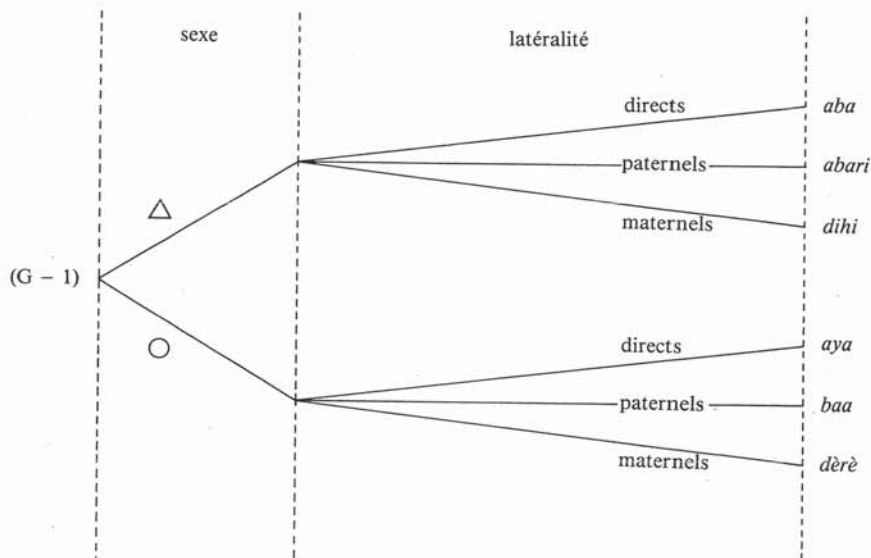
*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

Au total, ce sont deux sortes de distinctions qui sont établies simultanément entre les six termes de la génération (G - 1) : d'une part une distinction selon le sexe, d'autre part une distinction selon la « latéralité » (ou bien la collatéralité suivie de la bifurcation). Le classement des six termes s'effectue des deux manières à la fois, il peut donc être représenté par un tableau à double entrée :

		sexe	
		masculin	féminin
latéralité	parents directs	<i>aba</i>	<i>aya</i>
	parents paternels	<i>abari</i>	<i>baa</i>
	parents maternels	<i>dihi</i>	<i>dèrè</i>

18. Classement des parents de la génération (G - 1)

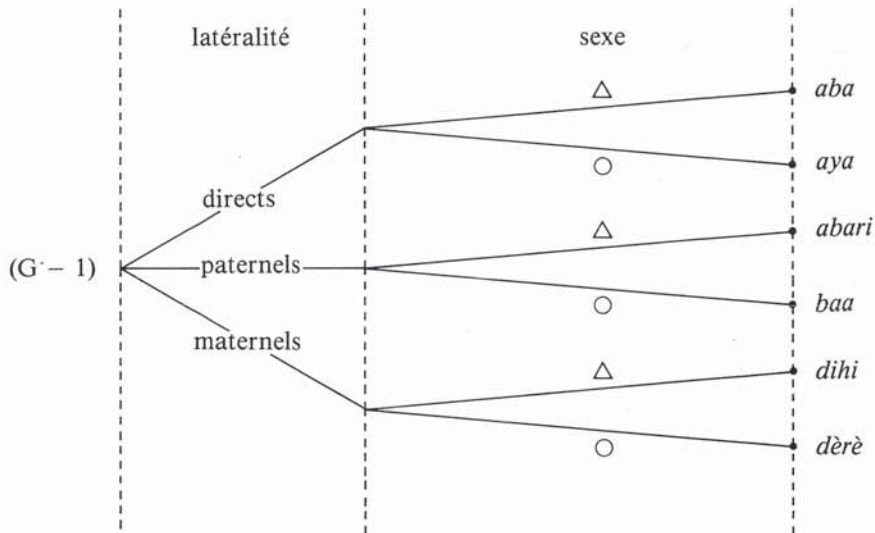
A ce tableau on peut faire correspondre deux figurations « en arbre » distinctes, selon que l'on fait intervenir d'abord le sexe puis la latéralité :



19. Autre classement des parents de la génération (G - 1)

### La terminologie de parenté

ou bien d'abord la latéralité, puis le sexe :



20. Troisième classement des parents de la génération (G - 1)

Aucun argument logique ne nous autorise a priori à préférer l'une ou l'autre de ces figurations. Mais il se peut que l'étude des critères de classement qui opèrent aux autres niveaux de génération fasse apparaître l'une de ces figures comme plus homogène, par rapport à l'ensemble, que l'autre. C'est ce que nous verrons par la suite.

A la génération d'Ego (G 0), la terminologie daza distingue trois types de parents par le sang :

*droo* (n° 17) : sœur aînée ou parente par le sang, de la même génération.

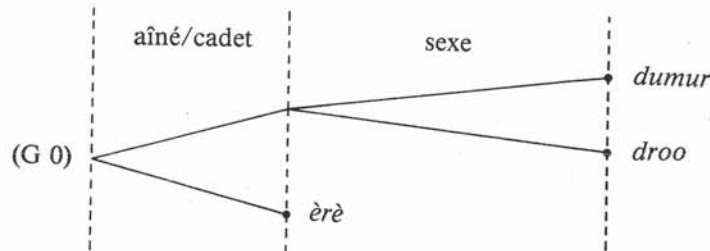
*dumur* (n° 18) : frère aîné ou parent par le sang, de sexe masculin, de la même génération ;

*èrè* (n° 20) : frère cadet ou sœur cadette, ou autre parent(e) par le sang de la même génération et cadet(te) d'Ego.

Ces trois termes, comme tous ceux qui précèdent (à l'exception de *aba*, « père », et *aya*, « mère ») ont une valeur classificatoire. Lorsque le besoin s'en fait sentir, le lien généalogique est précisé grâce à une expression descriptive (voir plus bas). Il ressort de leur définition que ces trois termes peuvent être classés en aînés d'une part (*droo* et *dumur*) et cadets de l'autre (*èrè*). Parmi les aînés, une distinction est faite selon le

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

sexe tandis que cette distinction est absente pour les cadets. Si nous reprenons le mode de figuration « en arbre » adopté plus haut pour représenter les opérations de classement effectuées, nous aurons donc, pour la génération d'*Ego*, le schéma suivant :



21. Classement des parents de la génération d'*Ego*

La comparaison des critères de classement mis en œuvre pour cette génération avec ceux précédemment retenus pour d'autres niveaux de l'analyse fait apparaître certaines correspondances. On observe d'abord qu'à la génération d'*Ego*, le premier critère de distinction des termes est l'âge : aînés d'un côté, cadets de l'autre. Le principe de ce classement est donc analogue à celui qui, le premier, départageait les termes de parenté par le sang (le classement par générations étant lui aussi fonction de l'âge relatif des individus). On peut donc dire qu'il y a répétition, au niveau de *G 0*, de la première opération effectuée pour l'ensemble des parents par le sang : la différenciation par âge. Cette insistance sur l'âge n'est probablement pas sans rapport avec d'autres aspects de l'organisation sociale. Elle incite à supposer que la distinction aînés/cadets joue dans la société *daza* un rôle fondamental. Une deuxième observation s'impose : de même que les termes *dizi* et *kaga* (génération  $G - 2$ ) sont inverses, comme nous l'avons vu plus haut, du terme *dogo* ( $G + 2$ ), de même à la génération d'*Ego* les termes *dumur* et *droo* sont inverses du terme *èrè*. Il existe entre ces deux ensembles de termes inverses une similitude de structure frappante : dans les deux cas les aînés sont opposés aux cadets, et dans les deux cas la distinction de sexe n'est faite que pour les aînés. Cette homologie peut être figurée par le schéma suivant :

## La terminologie de parenté

		termes inverses	
		plus âgé	plus jeune
nombre de générations d'écart :	0	<i>dumur</i> (△) ←	→ <i>èrè</i> (△ et ○)
		<i>droo</i> (○) ←	→
	2	<i>dizi</i> (△) ←	→ <i>dogo</i> (△ et ○)
		<i>kaga</i> (○) ←	→

22. Homologie de structure entre groupes de termes inverses

Pour être en mesure de pousser plus loin les comparaisons, il nous faut maintenant examiner le dernier groupe de termes de parenté par le sang, celui de la génération des enfants ( $G + 1$ ). Le vocabulaire de la parenté par le sang, pour la génération des enfants, se compose de trois termes :

*mi* (n° 23) : fils ou fils du frère (*dumur* ou *èrè*)

*dow* (n° 16) : fille ou fille du frère (*dumur* ou *èrè*)

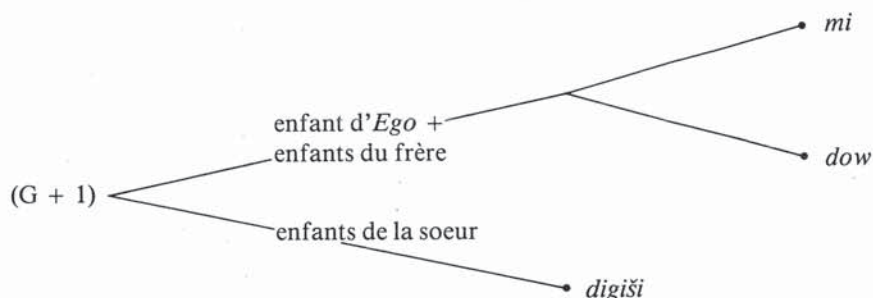
*digiši* (n° 12) : enfant (fils ou fille) de la sœur (*droo* ou *èrè*)<sup>45</sup>.

Ces trois termes, qui désignent les enfants de parents classificatoires, sont eux-mêmes classificatoires. Ils peuvent être répartis tout d'abord en

45. Le terme *digiši* a été relevé par Ch. Le Cœur et Lukas dans des acceptations différentes de celle qu'ont donnée mes informateurs. D'après Lukas, ce mot ne désigne que les enfants de la sœur cadette (1953, p. 196). Selon Ch. Le Cœur, ce terme a chez les Téda un usage identique à celui que j'ai noté, mais n'est employé que par les hommes (1950, p. 143, article *mi*). Dans le même ouvrage, cet auteur donne par ailleurs une tout autre définition : « neveu ou nièce par le frère de la femme, se dit par extension de tous les parents plus jeunes en ligne utérine » (1950, p. 89). Cette définition ne correspond pas, à ma connaissance, à l'usage daza du terme. Elle est de plus assez vague. Qui sont ces « parents plus jeunes en ligne utérine » ? S'agit-il de parents par le sang de l'épouse, ou de descendants de la sœur ? Il est regrettable que ce point n'ait pas été précisé par cet auteur. Il est bien clair que l'analyse sémantique de la structure d'ensemble du vocabulaire de parenté ne sera pas la même selon qu'un terme a un sens ou un autre. Précisons que la seule analyse faite ici est celle des données que j'ai personnellement recueillies.

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

deux catégories : celle des enfants d'*Ego* et de son frère d'une part, celle des enfants de sa sœur d'autre part. Les premiers font l'objet d'un second classement, selon le sexe, tandis que la spécification n'est pas poussée plus loin pour les seconds (un seul terme les englobe tous : *digiši*). Le processus de différenciation des termes de cette génération peut donc se schématiser comme suit :



23. Classement des parents à la génération (G + 1)

Quelle est la nature du critère qui oppose les enfants d'*Ego* et de son frère aux enfants de sa sœur ? Si l'on se réfère aux travaux de Kröeber (1909) et Lowie (1929) on peut considérer que ce critère est le résultat de la combinaison de deux des critères retenus par ces auteurs, la collatéralité et la bifurcation. En effet les enfants de la sœur s'opposent aux enfants d'*Ego* par la collatéralité, tandis qu'ils s'opposent aux enfants du frère d'*Ego* par la bifurcation. Nous appellerons « latéralité » ce principe de classement. Nous avons considéré plus haut que c'était aussi la « latéralité » qui établissait, à la génération des parents, les trois catégories des parents directs, des parents paternels et des parents maternels. Le terme de « latéralité » est donc approximatif : s'il confond les enfants d'*Ego* et ceux de son frère, il serait logique qu'il confonde de même les parents directs et les parents paternels. Pourtant il n'en est rien. Il serait donc plus rationnel d'interpréter les faits comme suit :

- à la génération (G + 1), la « latéralité » oppose les enfants d'*Ego* et de son frère aux enfants de la sœur.
- à la génération (G – 1), la « latéralité » oppose les parents directs et paternels aux parents maternels, puis un second critère (qu'il nous resterait à dénommer) oppose dans la première catégorie les parents directs aux parents paternels.

### La terminologie de parenté

Ce type de découpage a le mérite d'assurer l'homogénéité des opérations aux niveaux (G + 1) et (G - 1). Il fait apparaître les concepts de collatéralité et de bifurcation comme mal adaptés à l'analyse de la terminologie de parenté daza.

Du fait qu'à la génération (G + 1) les descendants directs ne sont pas distingués de ceux du frère, à la génération (G - 1) le père et l'oncle paternel désignent *Ego* par le même terme, alors que l'oncle maternel emploie un mot différent. Si ces distinctions terminologiques ont leur correspondance dans les faits sociaux, on peut s'attendre à ce que l'oncle maternel joue vis-à-vis de son neveu un rôle particulier tandis que le rôle de l'oncle paternel sera voisin de celui du père. Nous verrons plus loin qu'à certains égards il en est bien ainsi.

Après cet examen par génération des termes de parenté par le sang, il nous est maintenant possible de formuler à leur égard quelques remarques d'ordre général. Tous les termes de parenté par le sang, à l'exception de ceux qui désignent le père et la mère, ont une valeur classificatoire. Mais ils n'en désignent pas moins en premier lieu un parent précis, les autres parents désignés par le terme ne l'étant que par l'extension du sens primordial. Nous retrouvons là les deux types de *denotata* appelés *foci* (sing. *focus*) et extension d'un terme<sup>46</sup>. Par exemple, le mot daza *dih*i (n° 13) désigne en premier lieu le frère de la mère ; ce n'est que par extension qu'il désigne aussi un parent maternel plus éloigné, de la génération de la mère.

Lorsque le besoin s'en fait sentir, on précise la relation généalogique en faisant appel à une expression descriptive, comme par exemple :

- *kaga aya-o*, « grand-mère de (ma) mère » (de *kaga*, la grand-mère ; *aya*, la mère ; et *-o*, de).
- *aba-nr-o dihi sen*, « oncle maternel de mon père » (de *aba*, le père ; *-nr-*, mon ; *-o*, de ; *dih*i, oncle maternel ; et *sen*, le sien).
- *abari-nr-i*, « fils de mon oncle paternel » (de *abari*, l'oncle paternel ; *-nr-*, mon ; et *-i*, qui provient de *mi*, le fils).
- *baa-ner-dow*, « fille de ma tante paternelle » (de *baa*, la tante paternelle ; *-ner-*, mon ou ma ; et *dow*, la fille).

Les expressions suivantes peuvent également être utilisées pour décrire la parenté :

46. Les *denotata* sont l'ensemble des objets — ici, les parents — désignés par un terme. Le *focus* (pl. *foci*) et l'*extension* sont respectivement le sens premier et le sens dérivé d'un terme (Scheffler et Lounsbury, 1971, pp. 50-51).

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

- *abaa sonta dumra*, « leurs pères (sont) des frères » (de *abaa* pères ; *sonta*, leurs ; et *dumra*, frères).
- *aba sonto tron*, « ils ont le même père » (de *aba*, le père ; *sonto* leur et *tron*, un).
- *aba tron aya tron*, « de même père et de même mère » (littéralement : « père un mère un »).

Des expressions ou termes descriptifs de ce genre, qui composent des termes de parenté élémentaires et divers éléments lexicaux sur la base des règles grammaticales de la langue, peuvent être formés à volonté pour décrire les liens de parenté à tous les niveaux de génération. De même qu'il ne viendrait pas à l'idée de considérer l'expression « fille du frère de mon père » comme faisant partie du vocabulaire de parenté de la langue française, tous les termes et expressions descriptifs ci-dessus ne sont pas à inclure dans la terminologie de parenté daza. La seule analyse qui pourrait en être faite est d'ordre grammatical, alors que l'étude des oppositions de sens entre les termes de parenté proprement dits constitue une analyse d'un autre type.

Par ailleurs, nous avons vu que la société daza est constituée de clans patrilineaires. Les distinctions de clans sont-elles reflétées dans la terminologie de parenté ? Il est clair qu'il n'en est rien à la génération (G + 2), qui ne comporte qu'un seul terme. A la génération (G - 2), la seule distinction effectuée est celle du sexe. Les termes *dizi* et *kaga*, « grand-père » et « grand-mère », désignent aussi bien des ascendants en ligne directe que des parents collatéraux, tant du côté paternel que maternel et donc de clans divers. A la génération (G - 1) les ascendants directs sont distingués à la fois des parents paternels et des parents maternels. Mais ces derniers ne sont pas tous du clan de la mère, et les parents paternels ne sont pas tous du clan du père, du fait que la parenté se compte autant par les femmes que par les hommes.

A la génération (G + 1), on pourrait a priori penser que la distinction entre *digišī* (enfant de sœur) et *mi + dow* (fils et fille d'Ego et de son frère) correspond au besoin d'opposer les enfants de son clan (*mi* et *dow*) à ceux d'autres clans (*digišī*). Cette hypothèse est renforcée par la présence, à la génération inverse (G - 1), d'une relation linguistique probable entre les termes *aba*, « père », et *abari*, « frère ou parent du père ». S'agit-il là d'une marque de patrilinearité ? Il est certain que les enfants de la sœur sont presque toujours d'un clan différent d'Ego, puisque celle-ci se marie le plus souvent avec un homme d'un autre clan, auquel appartiendront ses enfants. Par contre les enfants d'Ego et ceux de son frère seront du même clan si Ego est un homme et si son frère et

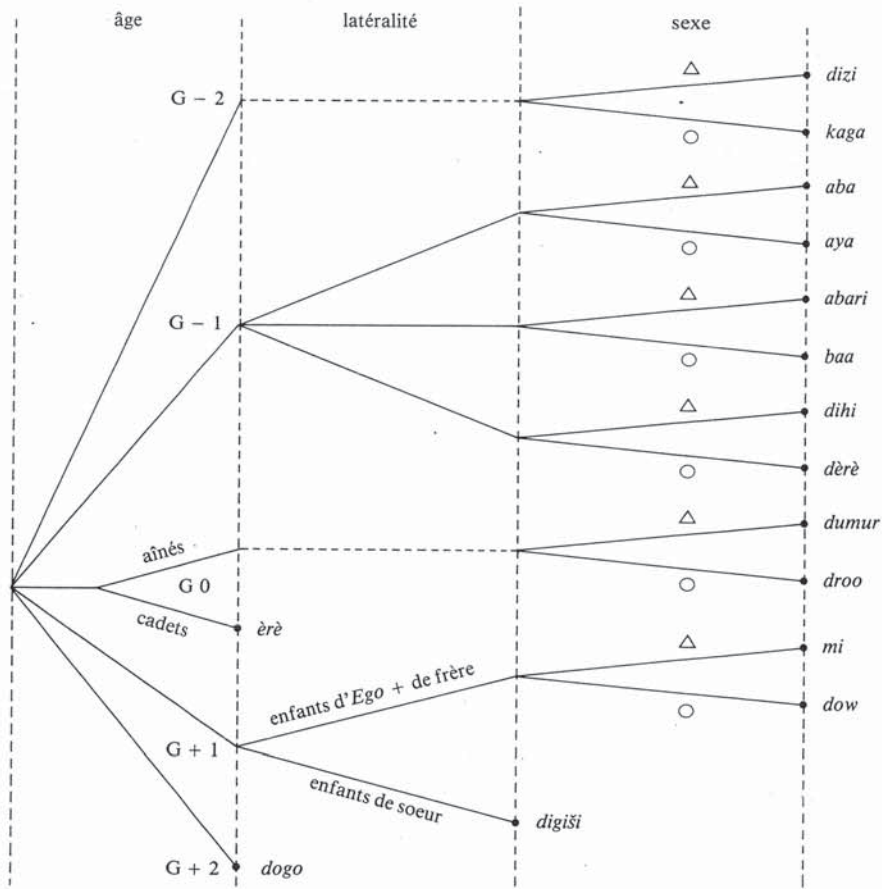


### *La terminologie de parenté*

lui ont le même père. Or la fréquence des divorces et remariages est telle que les frères de pères différents (donc de clans différents) sont assez nombreux. A fortiori, quand il s'agit de « frères » (*dumra*) au sens classificatoire du terme, c'est-à-dire liés l'un à l'autre par une chaîne généalogique où se succèdent indifféremment hommes et femmes, ce ne peut être qu'un hasard s'ils sont du même clan. Quand *Ego* est une femme, les enfants de son frère sont rarement du même clan que les siens, puisque ces derniers appartiennent au clan de leur père. L'opposition entre (*digiši*) et (*mi + dow*) correspond donc parfois à une distinction de clans, mais cette corrélation n'a rien de systématique. Quant aux « frères ou parents du père » (*abara*), ils ne sont pas non plus nécessairement du même clan que le père puisque ce sont, nous l'avons vu, des parents cognatiques. Tout au plus pouvons-nous donc considérer que la terminologie daza témoigne, à ces deux niveaux de génération, d'une légère inflexion patrilinéaire. Il peut sembler paradoxal que cette société segmentaire patrilinéaire, donc structurée verticalement par les clans, emploie une terminologie de parenté qui fait presque entièrement fi de cette structuration verticale et au contraire, base ses catégories sur une structuration essentiellement horizontale, fondée sur la distinction des générations.

Nous sommes maintenant en mesure d'établir un schéma d'ensemble de la structure de la terminologie de parenté par le sang. Avant d'aborder l'analyse de la terminologie de parenté daza, j'ai formulé l'hypothèse que celle-ci établissait une mise en ordre du réel analogue à un classement. Ce classement devait être réalisé de façon progressive grâce à divers critères sémantiques opposant les termes entre eux. Je me suis donc efforcée de montrer, par étapes, selon quels critères les termes pouvaient être progressivement classés. Chaque nouvelle étape du classement d'un terme est un choix de tel caractère sémantique par opposition à tel autre. Ce choix est analogue à celui que fait un voyageur devant un faisceau de routes divergentes, il peut être représenté graphiquement par un « arbre », au sens mathématique du terme. Ainsi, le classement dans son ensemble correspond à la spécification progressive du contenu sémantique de chaque terme, et la série des classements effectués sera figurée par un « arbre » qui est une image de la structure sémantique d'ensemble de la terminologie de parenté par le sang daza. Cet arbre, d'après ce qui précède, est le suivant :

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*



24. Structure sémantique d'ensemble de la terminologie de parenté par le sang

L'avantage de cette figuration est de synthétiser toute l'analyse qui précède. D'emblée on voit quelles sont les options principales de la terminologie, ses options secondaires et où elles interviennent, quelles sont les « zones de sens » les plus développées. La structure est appréhendée en un coup d'œil. De ce fait, il me semble que cette méthode d'analyse pourrait être utilement reprise pour l'étude d'autres terminologies de parenté. Des schémas comparables dans leur principe à celui-ci pourraient être établis, ce qui permettrait des comparaisons faciles, rapides et sûres entre terminologies. Mais il se peut que certaines terminologies n'aient pas la cohérence de celle-ci. Dans ce cas, leur incohérence même pourrait ressortir clairement d'une étude effectuée sur ce principe : on aurait alors par exemple deux « arbres » côte à côte, ou quelques termes

### *La terminologie de parenté*

isolés ne se rattachant pas à la structure d'ensemble. La valeur de cette méthode, il me semble, tient au fait qu'elle doit permettre d'établir aussi bien la logique de la matière étudiée que son absence de logique. Mais surtout, c'est dans le domaine comparatif qu'elle me paraît ouvrir les plus riches possibilités.

En ce qui concerne le vocabulaire de la parenté par le sang chez les Daza, le schéma qui précède permet de faire plusieurs remarques. La distinction des parents selon l'âge (ou la génération) est la plus fondamentale, puisque c'est elle qui organise la première grande répartition des termes. La « latéralité », quant à elle, n'intervient qu'aux générations ( $G + 1$ ) et ( $G - 1$ ). C'est une notion secondaire par rapport à l'âge et qui n'est pas appliquée de façon systématique. Son emploi est lacuneux. Elle ne caractérise que les relations entre personnes ayant une génération d'écart. Le sexe enfin, dernier critère de différenciation, n'est pas non plus uniformément mis en œuvre dans la terminologie. Trois termes lui échappent : *èrè*, *digiši* et *dogo*.

Ces trois termes correspondent à des « zones de sens », c'est-à-dire des domaines sémantiques, où la terminologie est moins développée. Ce phénomène se traduit visuellement sur le schéma : les ramifications qui aboutissent à ces trois termes sont plus courtes que les autres. La terminologie semble donc n'accorder qu'une importance mineure à ces aspects-là de la parenté, elle les néglige en quelque sorte. Ces trois termes ont-ils des caractéristiques sémantiques communes ? Les trois points qui les représentent se situent tous dans la moitié inférieure de l'arbre, qui correspond aux individus plus jeunes qu'*Ego*. Deux de ces termes n'ont pas d'autre contenu sémantique que l'âge (*èrè* et *dogo*, points figurés dans le premier tiers à gauche du schéma). Pour le troisième (*digiši*) une distinction supplémentaire s'ajoute : il s'agit des enfants de la sœur, par opposition aux enfants d'*Ego* et à ceux de son frère. Sur le plan du vocabulaire, les enfants de la sœur n'ont donc pas la même importance que les enfants du frère et les enfants d'*Ego*, et les cadets de manière générale ont moins d'importance que les aînés. C'est même un net déséquilibre entre les aînés et les cadets que traduit le schéma qui précède : les ramifications de l'arbre sont beaucoup plus nombreuses dans sa moitié supérieure que dans sa moitié inférieure. Dix termes désignent les parents aînés d'*Ego*, tandis que cinq seulement désignent les cadets. Ce déséquilibre entre ces deux moitiés de la parenté semble traduire une très forte valorisation des aînés par rapport aux cadets, la distinction entre les deux étant fondamentale. C'est cet aspect de la terminologie qui, au bout du compte, apparaît comme sa caractéristique essentielle. Nous verrons plus loin dans quelle mesure il a sa correspondance dans les faits

sociaux. Mais tout d'abord, examinons cet autre volet du vocabulaire de la parenté, celui des termes d'alliance.

## **Les termes d'alliance**

Les termes d'alliance sont au nombre de dix. Ce sont les n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 8, 9, 10, 19, 22, 25 et 26 dans la liste établie au début de cette étude. Si les Daza ont un terme générique pour désigner leurs parents par le sang (*baa*) ; ils n'en ont aucun pour désigner l'ensemble de leurs alliés. On peut de ce fait pressentir la possibilité d'une certaine hétérogénéité entre les termes. Toutefois la structure de la terminologie de l'alliance, si elle existe, doit pouvoir être mise en évidence avec la méthode par classements successifs utilisée pour la terminologie de parenté par le sang. D'ores et déjà, on constate plusieurs différences entre ces deux ensembles de termes. Le niveau de génération ne semble pas devoir être retenu comme premier critère de classement pour les termes d'alliance, étant donné que deux d'entre eux (n<sup>os</sup> 9 et 19) confondent plusieurs niveaux de génération. Il existe au moins un critère de différenciation qui devra être pris en compte ici, qui n'intervenait pas dans l'analyse des termes de parenté par le sang : c'est le sexe du locuteur (*Ego*). En effet, certains termes ne sont employés que par *Ego* masculin (n<sup>o</sup> 5) ou par *Ego* féminin (n<sup>os</sup> 4, 10, 22, 25, 26), tandis que d'autres n'ont pas le même sens pour *Ego* masculin et *Ego* féminin (n<sup>os</sup> 9 et 19). Enfin, contrairement à ce qui se passe pour la terminologie de parenté par le sang, le sexe est un critère qui permet de différencier tous les termes d'alliance. Nous pouvons donc tout d'abord classer les termes d'alliance selon le sexe, ce qui donne deux séries, les termes désignant des hommes (n<sup>os</sup> 3, 4, 9, 26) et les termes désignant des femmes (n<sup>os</sup> 5, 8, 10, 19, 22 et 25).

Par ailleurs, on remarque une correspondance entre certains termes, qui ne s'opposent que par le sexe. Quatre couples de termes peuvent être mis ainsi en évidence :

### Couple 1

*aī* (n<sup>o</sup> 4) : le mari

*aré* (n<sup>o</sup> 5) : la femme

### Couple 2

*agorè* (n<sup>o</sup> 3) : mari de la « fille » (*dow*, n<sup>o</sup> 16)

*oŋku* (n<sup>o</sup> 25) : épouse du « fils » (*mi*, n<sup>o</sup> 23)

### La terminologie de parenté

#### Couple 3

*bigize* (n° 9) : « beau-père »

Pour un homme, ce terme désigne le père de l'épouse uniquement. Pour une femme, il désigne non seulement le père du mari, mais tous les parents par le sang du mari qui sont plus âgés que lui, c'est-à-dire ses « grands-pères », ses oncles et ses frères aînés.

*èddè* (n° 19) : « belle-mère »

Pour un homme, ce terme ne désigne que la mère de l'épouse. Pour une femme, il désigne la mère de l'époux ainsi que toutes les parentes par le sang du mari qui sont de la génération de sa mère ou de générations antérieures.

On remarque que pour ce couple de termes la correspondance n'est pas totale puisque *èddè* ne désigne pas les sœurs aînées du mari, sauf si elles sont beaucoup plus âgées que lui et donc assimilables à la génération de la belle-mère.

#### Couple 4

*tigi* (n° 26) : frère cadet du mari

*dagé* (n° 10) : sœur du mari

Ces deux termes, bien qu'ils puissent être rapprochés, ne se correspondent pas parfaitement puisque *tigi* ne désigne que le frère cadet du mari. Ce décalage correspond à celui qui a été constaté dans le couple de termes précédent.

A l'issue de ce classement, il reste deux termes d'alliance qui ne s'opposent par le sexe à aucun autre. Ce sont :

*bèrè* (n° 8) : « marâtre ». Épouse du père (*aba*) autre que la mère, épouse de l'oncle paternel (*abari*) ou de l'oncle maternel (*dihhi*) ;

*mèrè* (n° 22) : co-épouse.

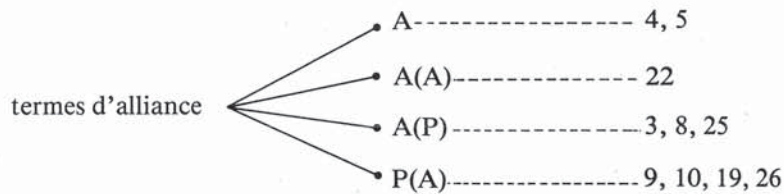
Cette démarche n'est pas très satisfaisante puisqu'elle exclut deux des termes à analyser d'une part, et que la correspondance entre les termes associés deux à deux, pour la moitié d'entre eux, n'est pas parfaite. Il semble donc préférable d'aborder l'analyse par un autre côté. Reprenons à cette fin la définition même du terme « alliés ». Selon Panoff et Perrin (1973, p. 17), les alliés sont des « individus qui ont entre eux une relation de parenté comprenant au moins un chaînon de mariage ». Ainsi par exemple, les conjoints de mes parents par le sang sont mes alliés, de même que les parents par le sang de mon conjoint. Mais si nous regroupons sous le même vocable ces deux types de parents, ce n'en sont pas moins des alliés de nature différente, car les liens d'alliance et de parenté par le sang se combinent différemment dans les deux cas. Ces

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

différences que l'on pourrait qualifier de « naturelles », entre ces diverses sortes d'alliés, sont respectées par le vocabulaire de l'alliance daza, car aucun terme daza ne confond des types d'alliés qui diffèrent sur ce plan. Le vocabulaire de l'alliance daza peut, en effet, être réparti en quatre groupes de termes :

- Les alliés directs (liés à *Ego* par un seul chaînon de mariage), c'est-à-dire le (ou les) conjoint(s) (n<sup>os</sup> 4 et 5).
- Les alliés des alliés, c'est-à-dire les conjoints des conjoints (liés à *Ego* par deux chaînons de mariage). Cette catégorie n'est possible que s'il y a polygamie. La société daza, qui n'ignore pas la polygamie, dispose donc d'un terme (n<sup>o</sup> 22, co-épouse).
- Les alliés des parents par le sang. Entrent dans cette catégorie les termes n<sup>os</sup> 3, 8 et 25.
- Les parents par le sang des alliés. Quatre termes daza désignent des parents de ce type (n<sup>os</sup> 9, 10, 19, 26).

Dans la suite de l'exposé, ces quatre catégories d'alliés seront représentées respectivement par les symboles A, A(A), A(P) et P(A). Le premier classement que nous venons d'effectuer peut être figuré par le schéma en arbre suivant :



25. Premier classement des termes d'alliance

Il nous reste maintenant à analyser, pour chaque catégorie successivement, les oppositions sémantiques entre les termes qui la composent. La première catégorie, celle des conjoints (A) comprend deux termes qui désignent respectivement l'époux (*aï*, n<sup>o</sup> 4) et l'épouse (*aré*, n<sup>o</sup> 5). Ils s'opposent donc à la fois par le sexe de la personne désignée et par le sexe du locuteur.

La terminologie daza ne comporte qu'un seul terme désignant le conjoint du conjoint (A(A)) : *mèrè* (n<sup>o</sup> 22), la co-épouse. Ce terme est lié à l'existence de la polygamie, donc à la fois au sexe du locuteur et de la personne désignée. Comme la polyandrie est inconnue des Daza,

### La terminologie de parenté

aucun terme ne désigne, pour un homme, le co-époux. Du point de vue logique, la structuration interne de cette catégorie d'alliés oppose donc le terme *mèrè*, co-épouse, à un terme inexistant qui désignerait, pour le mari, le co-mari. Le schéma en arbre sera donc le suivant :



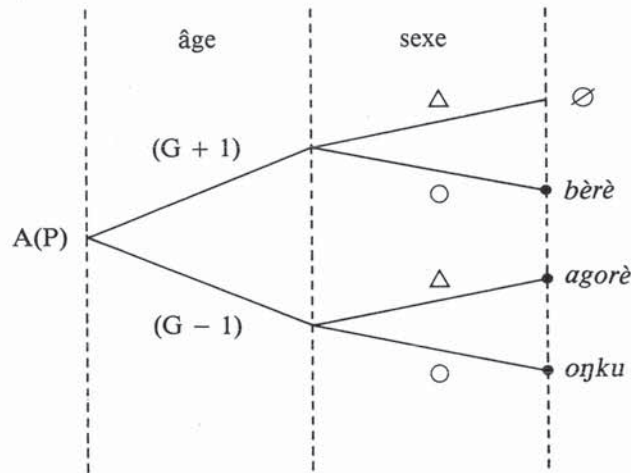
26. Classement de la catégorie A(A)

La troisième catégorie, celle des conjoints des parents par le sang (A(P)), comprend trois termes :

- *bèrè* (n° 8), la « marâtre » (épouse du père ou épouse de l'oncle paternel ou maternel),
- *agorè* (n° 3), le « gendre » (époux de la « fille », *dow*),
- *oŋku* (n° 25), la « bru » (épouse du « fils », *mî*).

On voit que *agorè* et *oŋku*, qui ne s'opposent que par le sexe, peuvent être rapprochés et opposés ensemble à *bèrè*. Quel critère différencie *bèrè* des deux autres termes ? C'est la génération (ou l'âge) ; *bèrè* en effet désigne l'épouse de parents de la génération ( $G - 1$ ) ; tandis que *oŋku* et *agorè* désignent les conjoints de parents de la génération ( $G + 1$ ). Le classement de ces trois termes sera donc tout d'abord effectué en fonction de la génération puis, pour l'une des deux catégories, en fonction du sexe. Mais le terme *bèrè* comporte lui aussi une indication de sexe puisqu'il ne désigne que des femmes. Il s'oppose implicitement à un terme (inexistant) qui désignerait le mari de la mère ou des tantes paternelles et maternelles. Or les maris de ces parentes ne sont pas désignés par la terminologie *daza*, et ce fait mérite d'être souligné. L'arbre correspondant au classement des termes de cette catégorie sera donc le suivant :

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*



27. Les alliés des parents (A(P))

Ces trois termes (*bère*, *agorè* et *oηku*) désignent les conjoints de certains parents par le sang. Mais tous les conjoints de tous les parents par le sang ne sont pas désignés par la terminologie de l'alliance. Celle-ci se limite à nommer les conjoints des parents masculins (à l'exclusion des parents féminins) de la génération (G - 1), et les conjoints des descendants directs ou des descendants du frère (*mi* et *dow*), à l'exclusion des conjoints des descendants de la sœur (*digiši*). Les conjoints des parents de la génération d'*Ego* et ceux des parents des générations (G + 2) et (G - 2) ne sont pas nommés. Ces lacunes du vocabulaire sont tout aussi significatives et importantes que les termes existants. Le reproche que l'on peut faire à la figure ci-dessus est de ne pas les mettre en évidence.

La dernière catégorie, celle des parents par le sang des conjoints (P(A)), comprend quatre termes :

- *bigize* (n° 9) : « beau-père »
- *èddè* (n° 19) : « belle-mère »
- *tigi* (n° 26) : frère cadet du mari
- *dagé* (n° 10) : sœur du mari.

Les deux derniers termes font partie du vocabulaire de l'épouse et n'ont aucun correspondant dans le vocabulaire du mari : les frères et sœurs de l'épouse ne sont pas désignés. Par ailleurs, nous avons vu que les termes *bigize* et *èddè* n'ont pas la même extension selon que le locu-



### *La terminologie de parenté*

teur est masculin ou féminin. Le sexe du locuteur apparaît donc comme un critère crucial de différenciation pour les termes de cette catégorie. Aussi étudierons-nous séparément le vocabulaire de l'homme et celui de la femme.

#### *Vocabulaire de l'homme*

Il ne comporte que deux termes désignant les ascendants directs de l'épouse, *bigize*, père de l'épouse et *èddè*, mère de l'épouse.

Les termes *aba*, « père », et *aya*, « mère », n'étant pas classificatoires, les deux termes ci-dessus ne le sont pas non plus pour *Ego* masculin, contrairement à ce qui se passe pour *Ego* féminin.

#### *Vocabulaire de la femme*

Pour la femme, les termes *bigize* et *èddè* ne réfèrent pas seulement aux ascendants directs de l'époux, mais à tous ceux de ses parents qui sont plus âgés que lui. Toutefois le parallélisme n'est pas total entre les deux termes : à la génération d'*Ego*, le frère aîné du mari est appelé *bigize* comme le beau-père, alors que la sœur aînée du mari n'est pas appelée *èddè* comme la belle-mère (sauf si elle est d'un âge tellement supérieur au mari qu'elle puisse être assimilée par l'épouse à la génération de la belle-mère). Cette différence, nous le verrons, est liée à l'existence d'une double hiérarchie à l'intérieur de la famille, la hiérarchie des âges (les aînés sont supérieurs aux cadets) et la hiérarchie des sexes (les hommes sont supérieurs aux femmes). La femme en effet, étant inférieure à son mari, doit marquer son respect envers les aînés de celui-ci. Ce sont ceux qu'elle appelle *bigize* et *èddè* envers qui elle adopte ce comportement. Or le frère aîné du mari, étant du même sexe que lui, lui est supérieur en vertu du principe de la hiérarchie des âges. Il est donc pour l'épouse un *bigize*. Mais la sœur aînée du mari lui est à la fois supérieure, en vertu de la hiérarchie des âges, et inférieure en vertu de la hiérarchie des sexes. Il n'y a donc pas de rapport hiérarchique sensible entre un homme et sa sœur aînée, ce qui explique que cette dernière ne soit pas une *èddè* pour l'épouse. Nous reviendrons par la suite sur ces comportements de respect, qui sont extrêmement importants chez les Daza. D'ores et déjà, on peut dire que le très grand nombre de « beaux-pères » et de « belles-mères » pour la femme, par rapport à l'homme, reflète l'infériorité de son statut.

Le vocabulaire de la femme comprend en outre deux termes, *tigi*, frère cadet du mari, et *dagé*, sœur du mari. Les personnes qu'ils désignent sont de statut inférieur au mari. Nous verrons qu'envers elles le compor-

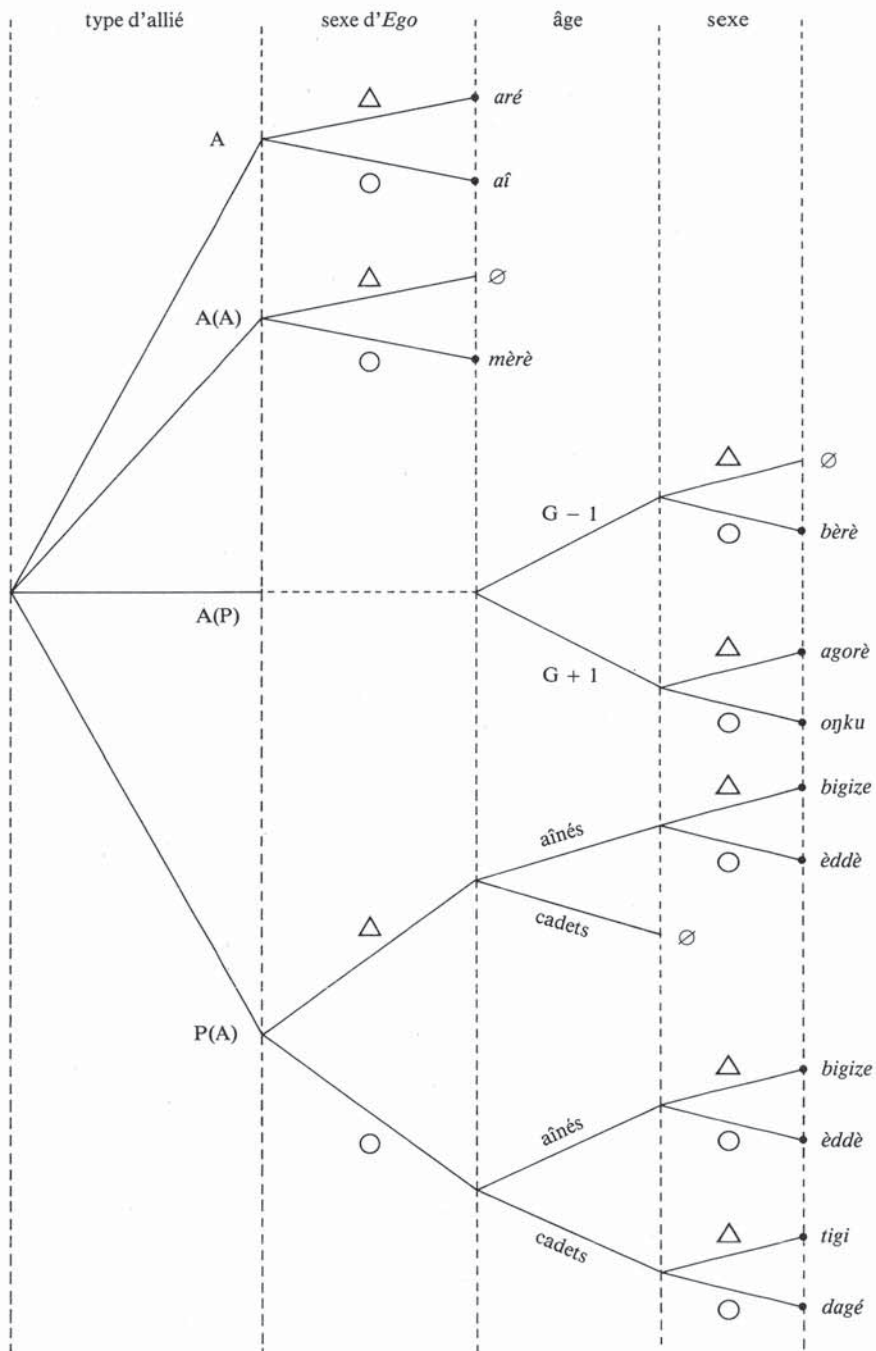
tement de l'épouse est, de ce fait, radicalement opposé à celui qu'elle a envers ses « beaux-pères » et « belles-mères ».

Entre le vocabulaire de l'homme et celui de la femme, le déséquilibre est donc frappant pour cette catégorie de termes. Le vocabulaire masculin se borne à désigner le père et la mère de l'épouse, tandis que celui de la femme englobe tous les parents par le sang du mari qui sont plus âgés que lui, ainsi que ses frères et sœurs. Ce déséquilibre n'est pas fortuit. Nous verrons qu'il correspond dans la vie quotidienne, à des différences très importantes entre la situation de l'homme et celle de la femme vis-à-vis de leurs alliés respectifs. A partir de ce qui précède, un schéma d'ensemble (voir p. 127) peut être établi pour représenter la structure de la terminologie de l'alliance.

Le schéma qui précède appelle quelques remarques. La structure de la terminologie de l'alliance n'offre guère de point commun avec celle de la parenté par le sang (figure 24). L'architecture des deux arbres diffère, et ce ne sont pas les mêmes critères de différenciation qui opèrent dans l'un et l'autre. Le critère de l'âge, qui est le plus important pour la parenté par le sang, n'intervient que de façon secondaire et incomplète dans la terminologie de l'alliance. Le sexe d'*Ego* par contre joue un rôle important, alors qu'il n'est pas pris en compte dans le cas de la parenté par le sang. Inversement, la latéralité est ignorée par le vocabulaire de l'alliance. De plus, l'arbre de l'alliance présente une caractéristique importante qui le distingue de celui de la parenté : par trois fois, il comporte des termes qui sont opposés structurellement à des ensembles vides, à des personnes non désignées par le vocabulaire. Ainsi au terme *bèrè* (épouse du père) ne correspond aucun terme qui désignerait le mari de la mère ; aux termes *bigize* et *èddè* pour l'homme ne correspond aucun terme qui s'opposerait aux deux premiers comme le font *tigi* et *dagé* dans le cas de la femme. L'arbre de l'alliance est donc en quelque sorte incomplet, alors que celui de la parenté est totalement achevé. Chaque critère nouveau y introduit en effet une opposition entre des termes réels et non absents du vocabulaire.

Par ailleurs, une critique fondamentale peut être faite au schéma figurant la structure de la terminologie de l'alliance. Tandis que le schéma établi pour la parenté par le sang donne une image complète de tous les aspects du sens de chaque terme, l'arbre dessiné pour l'alliance ne traduit qu'imparfaitement le sens de certains termes. Les mots *bigize* et *èddè*, par exemple, apparaissent à deux reprises sans que l'opposition de sens de ces termes, pour l'homme et pour la femme, soit mise en évidence. De même les termes *tigi* et *dagé* paraissent équivalents, au sexe près, alors que nous avons souligné au cours de l'exposé que le parallé-

### La terminologie de parenté



28. Structure d'ensemble de la terminologie de l'alliance

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

lisme entre eux n'est pas total. Cette figuration en arbre de la structure de la terminologie de l'alliance n'est donc qu'approximative et, si elle met en évidence certains points importants, elle n'est pas pour autant totalement satisfaisante. Peut-on établir une figuration plus précise de cette terminologie ? Le vocabulaire de l'alliance n'est pas une construction à part ; il est au contraire largement fonction de la parenté par le sang : ce sont tantôt les époux de certains parents par le sang qu'il désigne, tantôt certains parents par le sang du conjoint. De ce fait, il peut sembler plus utile, et en tout cas plus précis, de construire le schéma représentatif du vocabulaire de l'alliance non pas isolément, mais à partir de celui de la parenté par le sang :

P	A		A(A)		P(A)		A(P)
	Ego Δ	Ego ○	Ego Δ	Ego ○	Ego Δ	Ego ○	
dīzi						bigize	
kaga						èddè	
aba					bigize	bigize	bèrè
aya					èddè	èddè	bèrè
abari						bigize	bèrè
baa						èddè	bèrè
dīhi						bigize	bèrè
dèrè						èddè	
dumur						bigize	
(Ego) droo	aré	aī	∅	mèrè		dagé	
èrè						{ rīgi dagé	
mi							oŋku
dow							agorè
dīgīšī							
dogo							

29. Les termes d'alliance, en fonction des termes de parenté par le sang

## Réflexion typologique

A l'issue de cette analyse de la structure sémantique de la terminologie de parenté daza, il paraît nécessaire de poser cette question : de quel type de terminologie s'agit-il ? En effet, le classement de la terminologie daza en fonction des typologies existantes nous permettra de situer celle-ci dans un cadre plus général, et nous pourrons examiner si les observations faites sur le type auquel la terminologie daza se rattache sont applicables ou non dans le cas daza, et en quoi elles nous sont utiles. Cette discussion pourra être considérée comme un test de l'intérêt des typologies mises en œuvre. Ensuite, nous verrons comment la méthode employée pour analyser la terminologie daza peut être le prélude de nouvelles recherches typologiques. Ces recherches, basées sur une méthode globalisante, pourraient aboutir à des résultats entièrement nouveaux.

Les études sur les terminologies de parenté ont donné lieu à la mise au point de diverses typologies. Nous ne reviendrons pas sur celle de Morgan (1870), depuis longtemps abandonnée. Par contre une autre typologie ancienne présente encore un intérêt : c'est celle qui a été reprise par Murdock dans sa vaste étude sur la structure sociale (1949). Elle a été indépendamment élaborée par Lowie (1929) et Kirchhoff (1932). Elle classe les terminologies en quatre types, selon qu'elles prennent ou non en compte les critères distinctifs de collatéralité et de bifurcation<sup>47</sup>. La combinaison de ces deux critères donne quatre types possibles de terminologie, figurés par le tableau suivant, où le signe + indique la prise en compte du critère, le signe – la non-intervention de ce critère dans la différenciation des termes.

---

47. Ces deux critères se définissent comme suit. La bifurcation (*forking* en anglais) est la prise en compte du sexe de la personne (ou des personnes) qui servent de trait d'union entre *Ego* et le parent désigné. Par exemple, la bifurcation oppose le côté paternel de la parenté au côté maternel. Quant à la collatéralité, c'est la distinction entre les ascendants ou descendants directs et les parents collatéraux (frère, oncle, etc.). Lorsqu'elle n'est pas prise en compte, c'est-à-dire lorsque plusieurs parents en ligne directe ou collatérale d'ordre différent sont désignés par le même terme, on dit qu'il y a *assimilation* (*merging* en anglais) (Murdock, 1972, p. 114).

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

		collatéralité	
		+	-
bifurcation	+	terminologie à bifurcation et à lignes (bifurcate collateral)	terminologie à assimilation par bifurcation (bifurcate merging)
	-	terminologie par lignes (lineal)	terminologie par générations (generational)

30. Typologie de Lowie et Kirchoff (Murdock, 1972, pp. 147-148)

Murdock (1972, p. 148) fonde la classification d'une terminologie, dans cette typologie, sur la comparaison des termes de parenté utilisés pour six triades de parents :

1. Me, SrMe, SrPe
2. Me, EpFrPe, EpFrMe
3. Sr, FeFrPe, FeSrPe
4. Sr, FeSrMe, FeFrMe
5. Fe, FeFr, FeSr
6. Fe, FeSrEp, FeFrEp<sup>48</sup>.

Si l'on appelle a, b, c la série ordonnée des trois parents spécifiés dans les six triades qui précèdent, on a les correspondances suivantes :

- a ≠ b ≠ c : terminologie à bifurcation et à lignes
- a = b = c : terminologie par générations
- a = b ≠ c : terminologie à assimilation par bifurcation
- a ≠ b = c : terminologie par lignes

Schusky (1965, p. 45) simplifie la méthode et fonde la classification des terminologies sur le seul examen de la première triade (Me, SrMe, SrPe). Dans la terminologie daza, trois termes différents désignent pour cette première triade la mère (*aya*), la sœur de la mère (*dèrè*) et la sœur du père (*baa*). On a donc a ≠ b ≠ c, ce qui revient à classer la terminologie daza dans le type des terminologies à bifurcation et à lignes. Cepen-

48. Rappelons le sens de ces abréviations : Me = Mère ; Sr = Sœur ; Pe = Père ; Ép = Épouse ; Fr = Frère ; Fe = Fille. Ainsi Fe Sr Me signifie « fille de la soeur de la mère ».

### La terminologie de parenté

dant les choses se compliquent si, au lieu de se limiter à cette première triade, on examine successivement les cinq autres. L'examen des six triades donne en effet, pour la terminologie daza, les résultats suivants :

- 1 –  $a \neq b \neq c$  ( $aya \neq dèrè \neq baa$ )
- 2 –  $a \neq b = c$  ( $aya \neq bèrè = bèrè$ )
- 3 –  $a = b = c$  ( $Sr = FeFrPe = FeSrPe = droo$ )
- 4 –  $a = b = c$  ( $Sr = FeSrMe = FeFrMe = droo$ )
- 5 –  $a = b \neq c$  ( $Fe = FeFr (dow) \neq FeSr (digiši)$ )
- 6 –  $a \neq b \neq c$  ( $b [FeSrEp]$  et  $c [FeFrEp]$  ne sont désignés par aucun terme spécifique)

On voit donc que, selon la triade examinée, tous les cas de figure peuvent se présenter, c'est-à-dire que l'on a :

- soit  $a \neq b \neq c$  (triades 1 et 6) (terminologie à bifurcation et à lignes)
- soit  $a = b = c$  (triades 3 et 4) (terminologie par générations)
- soit  $a \neq b = c$  (triade 2) (terminologie par lignes)
- soit  $a = b \neq c$  (triade 5) (terminologie à assimilation par bifurcation)

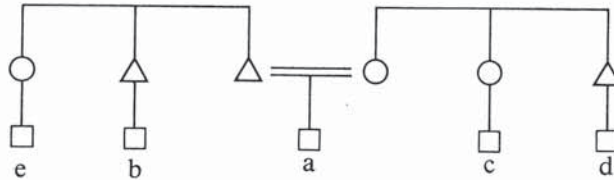
Autrement dit, selon la triade examinée, la terminologie daza peut être classée dans l'un ou l'autre des quatre types distingués, aucun d'entre eux n'étant exclu. Ce résultat n'est pas surprenant si on se réfère à la constatation faite précédemment (à propos du classement des termes de parenté pour la génération des enfants) que les concepts de collatéralité et de bifurcation sont mal adaptés à l'analyse de la terminologie daza.

Si cette typologie peut être intéressante quand les critères de bifurcation et de collatéralité jouent un rôle décisif (que ce soit par leur omniprésence ou par leur absence totale), par contre elle ne permet guère de caractériser la terminologie daza, où la bifurcation et la collatéralité jouent un rôle à la fois mineur et sporadique. Même si, en fonction de la première triade, on classe la terminologie daza dans le type « à bifurcation et à lignes », ce classement reste discutable et les conséquences qui en découlent (en particulier les théorèmes énoncés par Murdock au chapitre VII de *Social Structure*) présentent peu d'intérêt pour la société daza.

Une troisième typologie par contre donne de meilleurs résultats. C'est la typologie la plus communément adoptée de nos jours, qui classe les terminologies selon la façon dont sont désignés les cousins et cousines (voir Schusky, 1965, p. 17 et Murdock, 1972, p. 223). Six types différents de terminologies sont distingués. Ce sont les types eskimo, hawaïen, iroquois, soudanais, crow et omaha. Cette typologie est pré-

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

sentée en détail notamment par Murdock (1972, p. 222 sq.) et par Schusky (1965, p. 44). Nous en rappelons brièvement les caractéristiques essentielles, qui peuvent être résumées grâce au schéma ci-dessous :



Dans le type eskimo :  $a \neq b = c = d = e$

Dans le type hawaïien :  $a = b = c = d = e$

Dans le type iroquois :  $a = b = c \neq d = e$

Dans le type soudanais :  $a \neq b \neq c \neq d \neq e$

Dans le type crow : fils du frère de la mère = fils

fils de la sœur du père = père

Dans le type omaha : fils du frère de la mère = frère de la mère

fils de la sœur du père = fils de la sœur.

31. Le classement des terminologies selon la désignation des cousins

Il est clair que dans ce système, c'est du type hawaïien que relève la terminologie daza, puisque les cousins et cousines n'y sont pas distingués des frères et des sœurs, parents classificatoires.

A l'état pur, la terminologie hawaïienne se contente de distinguer les générations, et les sexes à l'intérieur de chaque génération (Robin Fox, 1967, p. 257). La terminologie daza ne s'écarte de ce principe de classification qu'aux générations  $(G + 1)$  et  $(G - 1)$  où elle introduit une distinction complémentaire de latéralité. Toutefois, la terminologie hawaïienne reste le type dont la terminologie daza est le plus rapproché. Il est donc intéressant de confronter les faits daza aux remarques qui ont été formulées sur les sociétés à terminologie hawaïienne. Lévi-Strauss écrit à ce propos :

Les nomenclatures de type dit « hawaïien » ... font ... passer les niveaux de génération avant les lignées, et définissent les empêchements au mariage en considération des degrés individuels de parenté plutôt qu'en frappant d'interdiction des classes entières (1947, 2<sup>e</sup> éd. 1967, préface de la 2<sup>e</sup> édition, p. xxx).

On lit par ailleurs dans le livre de Robin Fox :



### *La terminologie de parenté*

[la terminologie « hawaïenne »] is a very common form of terminology... [which is] found on all continents. It is mainly concentrated in areas where the language is Malayo-Polynesian... (1967, p. 256).

In terms of correlation with marriage patterns this fits a system in which the exogamous group is not a discrete kingroup such as a lineage but an ego-centered bilateral group of kinsmen. The obvious marriage rule should be that ego should... look outside his "kin" for a marriage partner. This is a ruthlessly "complex"<sup>49</sup> rule. In societies with this type of kinship terminology, the actual range of "prohibited degrees" in fact varies a lot, but it is always bilateral—affecting both sides of the kinship network equally... (1967, p. 257-258).

It is perhaps significant that in most societies having a Hawaiian terminology there is a tendency to some form of extended family or cognatic descent group. (1967, p. 259).

Les remarques de ces deux auteurs vont dans le même sens et correspondent comme nous le verrons, aux faits observables chez les Daza. L'intérêt majeur de cette typologie, et pour le type hawaïen en particulier, est donc de mettre en évidence l'existence d'un lien logique entre une terminologie de parenté et une règle de mariage. Ce lien est particulièrement frappant dans le cas de la société daza, comme nous pourrions le montrer plus amplement dans la suite de cette étude. Ainsi la « nomenclature de parenté et les règles de mariage » pourront apparaître comme « les aspects complémentaires d'un système d'échanges, par le moyen duquel la réciprocité s'instaure et se maintient entre les unités constitutives du groupe » (Lévi-Strauss, 1947, 2<sup>e</sup> éd. 1967, p. xxx). Cette dernière typologie est donc, pour l'étude de la société daza, de loin la plus intéressante. Cependant, il nous paraît utile de ne pas limiter là notre réflexion, et de montrer en quoi la méthode utilisée pour l'analyse de la terminologie daza se rapproche de celle employée par d'autres auteurs, et peut être le prélude à un renouveau dans le domaine des recherches typologiques sur les terminologies de parenté.

Toute notre analyse de la terminologie daza repose sur une idée simple, celle que le sens de chaque terme peut être décomposé en une série d'éléments sémantiques plus simples. L'existence de ces « atomes de sens », pourrions-nous dire, est mise en évidence par l'établissement de séries d'oppositions entre les termes. Cette démarche est analogue à la recherche, en phonologie, de « paires minimales ». Par exemple, dans la langue française les termes « père » et « mère » constituent une paire minimale sémantique, dans la mesure où ils s'opposent l'un à l'autre par le sexe. De même « père » et « oncle » forment une autre paire sémantique.

49. L'auteur fait allusion à la définition lévi-straussienne des sociétés à « structure complexe », par opposition aux « structures élémentaires ».

tique, dans laquelle c'est la collatéralité qui apparaît comme critère différenciateur. Par une série d'oppositions de ce type, on peut établir la liste des « atomes de sens » sous-jacents à un vocabulaire donné, et déterminer de quelle combinaison particulière de ceux-ci chaque terme est le fruit.

Ce type de démarche a donné lieu à des développements considérables en linguistique. Il est aussi à l'origine de la méthode d'analyse componentielle mise au point par Goodenough (1956, 1967) pour l'étude des terminologies de parenté. De fait, l'analyse qui précède peut être considérée comme une variante de la méthode de Goodenough. Dans un bref et remarquable article, Goodenough (1967) expose les principes de l'analyse componentielle et en applique la méthode à la terminologie de parenté des Lapons. Il aborde son analyse en dégagant une série d'ensembles de termes inverses (1967, p. 1205). J'ai pour ma part opéré de façon différente pour le cas daza, du fait que certains termes daza n'ont pas d'inverse (par exemple *tigi*, qui désigne le frère cadet du mari, n'a aucun terme inverse qui désignerait l'épouse du frère aîné). Mais le principe de la démarche n'en est pas moins le même dans les deux cas. Au niveau de la représentation de la structure sémantique du vocabulaire étudié, j'ai préféré la figuration en arbre, qui dans le cas daza s'avérait la plus « parlante ». Goodenough quant à lui part d'une représentation matricielle (1967, p. 1207), à laquelle d'ailleurs il fait correspondre une figuration en arbre (1967, p. 1206). Il est de fait que la matrice et le réseau (dont l'arbre n'est qu'un cas particulier) sont deux modes de représentation équivalents des phénomènes. S'ils diffèrent par leurs propriétés visuelles, c'est la même information qu'ils contiennent et on passe de l'un à l'autre sans problème (Bertin, 1977, p. 129).

Si l'arbre est une figuration préférable pour certains phénomènes (c'est le cas de la terminologie daza), par contre lorsqu'il s'agit de comparer ces phénomènes avec d'autres c'est la matrice qui devient le meilleur mode de représentation. Elle est en effet plus facile à « manipuler », à « réordonner », et se prête donc mieux aux comparaisons. La matrice représentant une terminologie de parenté sera composée comme suit. En colonne seront figurés successivement tous les termes, et en ligne seront portés les divers critères sémantiques mis en œuvre dans la terminologie. Lorsqu'un de ces critères n'est pas contenu dans le sens d'un terme, ce fait sera indiqué dans la colonne correspondante par un 0. Si au contraire ce critère est un des éléments constitutifs du sens du terme, l'indication en sera fournie par un chiffre. S'il s'agit du sexe par exemple, on notera 1 pour le sexe masculin, 2 pour le sexe féminin. Le tableau (ou matrice) ainsi obtenu pourra alors être comparé

*La terminologie de parenté*

au tableau construit selon le même principe pour figurer une autre terminologie de parenté. Il est fort probable cependant que la série des critères sémantiques caractéristiques d'une terminologie ne soit pas absolument identique à celle qui caractérise une autre terminologie, certains critères pouvant être pris en compte par l'une et non par l'autre. Il suffit alors pour permettre la comparaison d'établir en lignes dans chaque matrice tous les critères sémantiques utilisés par l'une ou l'autre terminologie, quitte à avoir ainsi d'importants nombres de lignes constituées uniquement de zéros. Moyennant cela, rien ne s'oppose à ce que soient comparées non pas deux terminologies, mais tout un ensemble de terminologies. L'intérêt d'une telle méthode serait de prendre en compte autant de critères sémantiques que possible, sans borner la comparaison à un choix limité (et probablement arbitraire) d'entre eux. On pourrait ainsi découvrir que certains critères sémantiques jouent un rôle dont on ne soupçonnait pas a priori l'importance, parce qu'ils permettent de départager l'ensemble des terminologies étudiées selon certains groupes qui par ailleurs concordent sur beaucoup d'autres points. Grâce à la vaste matrice d'ensemble ainsi constituée, dont la forme serait la suivante :

		terminologie A	terminologie B	terminologie C	...
critères sémantiques	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	.				
	.				
	.				

32. Matrice de comparaison des terminologies de parenté

on pourrait tenter d'examiner s'il est possible de définir certains profils-types de matrices, qui seraient la base d'une nouvelle typologie des terminologies de parenté. Cette méthode permettrait aussi de voir si les typologies actuelles, fondées sur un petit nombre de critères sémantiques, départagent des types effectivement distincts au niveau de l'ensemble des critères. Mais comme il n'est pas envisageable, dans le cadre de cette étude, d'aborder l'énorme travail nécessaire à l'établisse-

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

ment et à l'analyse de la matrice évoquée ci-dessus, force nous est en conclusion de ce chapitre de revenir à des considérations plus modestes.

Notre propos au début de ce chapitre était de dégager la structure sémantique de la terminologie de parenté daza, celle-ci étant considérée comme le témoin de la façon dont cette société organise et conçoit la parenté. Il nous appartient donc maintenant de dégager les principales conclusions de cette analyse, afin de pouvoir examiner, dans un second temps, en quoi cette structure a sa correspondance dans d'autres aspects de la vie sociale, tels que les comportements entre parents et les formes de la solidarité qui les lie.

La première distinction essentielle établie par la terminologie de parenté est l'opposition des parents par le sang et des alliés. Ce trait, comme nous l'avons annoncé, ne se trouve pas seulement dans la terminologie. Il correspond à une différenciation fondamentale dans les rapports sociaux, qui découle de la règle de mariage (voir ci-dessous, chapitre sur le choix du conjoint). La règle veut en effet que le mariage se contracte toujours en dehors de la parenté proche. Aussi les parents par le sang, non épousables, s'opposent-ils aux alliés choisis parmi les non-parents. Cette opposition entre les parents par le sang et les alliés s'opère également, comme nous le verrons, au niveau des comportements. Envers les alliés sont adoptés des comportements particuliers, foncièrement distincts de ceux qui s'observent entre parents par le sang (voir le dernier chapitre de la seconde partie).

La seconde caractéristique essentielle de la terminologie de parenté daza est qu'elle englobe l'ensemble de la parentèle cognatique centrée sur *Ego*, jusqu'au 6<sup>e</sup> degré de parenté. Dans cet ensemble, les aspects paternels et maternels de la parenté sont traités de façon équilibrée, à deux détails près. D'une part le vocabulaire est moins riche pour désigner les enfants de la sœur (1 terme) que ceux du frère (2 termes) ; d'autre part les enfants du frère sont assimilés aux enfants d'*Ego*, ce qui peut être interprété comme une accentuation patrilinéaire dans la parentèle cognatique et laisse présumer une similitude des rôles du père et de l'oncle paternel, par opposition à celui de l'oncle maternel. Le caractère cognatique de la parenté daza se traduit, comme nous le montrerons dans les chapitres suivants, d'une part dans la règle de mariage, qui prohibe tous les parents cognatiques désignés par la terminologie, d'autre part dans les échanges d'animaux occasionnés par le mariage, auxquels participent de façon active l'ensemble des parents cognatiques de l'un et l'autre conjoint.

Un troisième caractère majeur de cette terminologie de parenté est l'accent fondamental qu'elle met sur les générations. Ce trait avait

### *La terminologie de parenté*

amené à la classer parmi les terminologies dites « hawaïennes ». Les remarques générales formulées sur les sociétés qui présentent ce type de terminologie (caractère cognatique de la parenté, exogamie de parentèle bilatérale) sont, comme nous l'avons déjà noté, applicables à la société daza.

Notons un quatrième point. Parmi les critères qui différencient les termes entre eux, on est frappé par l'importance de celui de l'âge relatif des intéressés. C'est ce critère en effet qui détermine les premières grandes catégories dans la parenté par le sang, c'est lui également qui définit l'extension des termes d'alliance (la qualité de « plus âgé que le conjoint » ou « plus jeune que le conjoint » étant un des éléments principaux de ces définitions). Cet aspect essentiel de la terminologie laisse présumer que l'opposition aîné/cadet joue dans la société daza un rôle fondamental. Cette opposition est particulièrement sensible, comme nous le verrons, au niveau des comportements (respect des aînés). Ces derniers ne font que traduire des relations plus concrètes, des relations de pouvoir. Quelle sorte de pouvoir exercent les aînés sur leurs cadets dans la société daza, et sur quoi ce pouvoir est-il fondé ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans la suite de ce travail. Nous montrerons notamment que ce pouvoir tient, dans une large mesure, au rôle exercé par les aînés lors du premier mariage de leur cadet (choix du conjoint, et compensation matrimoniale). On peut d'ailleurs dès maintenant remarquer que ce sont précisément les personnes qui ont le moins de pouvoir sur *Ego* qui sont, pourrait-on dire, les moins favorisées sur le plan du vocabulaire (voir le commentaire de la figure 24, p. 118-119).

Un dernier point enfin mérite d'être retenu. Sans que la terminologie à elle seule autorise une telle induction, il est de fait que certaines particularités de la structure sémantique du vocabulaire de parenté daza, dont la raison d'être à priori n'est pas claire, deviennent compréhensibles si l'on admet l'existence d'un second principe organisateur dans la société daza, celui de la hiérarchie des sexes. La hiérarchie des sexes (supériorité de l'homme sur la femme) est un fait si général dans les sociétés humaines, africaines en particulier, et si patent dans la société daza qu'il n'est pas utile d'en démontrer l'existence. L'infériorité de la femme chez les Daza se manifeste dans tous les aspects de la vie sociale. S'agit-il du domaine économique ? C'est l'homme qui possède la grande majorité des animaux. Sur le plan familial ? C'est l'homme qui prend les principales décisions concernant la famille. Au niveau politique ? Seul un homme peut accéder à la chefferie. En matière religieuse ? Les femmes sont beaucoup plus ignorantes ; les écoles coraniques leur sont fermées.

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

C'est donc tout au long de ce livre que nous pourrons constater l'évidence et l'omniprésence de ce principe de la hiérarchie des sexes. Comment se manifeste-t-il dans le vocabulaire de parenté ? Il semble intervenir dans un second temps, après la hiérarchie des âges, comme le montre la figure 24. Ainsi ce deuxième principe hiérarchique nous permet-il de comprendre pourquoi, pour certaines catégories d'aînés (générations des grands-parents, génération d'*Ego*) on a une spécification du sexe (*dizi* ≠ *kaga* ; *dumur* ≠ *drou*), tandis que pour les catégories correspondantes de cadets (génération des petits-enfants, générations d'*Ego*) le sexe n'est pas spécifié. En effet on peut donner de ces faits l'interprétation suivante : « Les aînés étant supérieurs en vertu de la hiérarchie de l'âge, il importe de préciser à quel point ils sont supérieurs, ce qui est fonction de la hiérarchie des sexes : un parent plus âgé que moi a davantage de pouvoir sur ma destinée qu'une parente plus âgée que moi. Par contre mes cadets me sont inférieurs de par leur âge et, de ce fait, n'ont aucun pouvoir de décision sur mon existence. C'est pourquoi il m'importe peu de connaître leur sexe. » Pour que cette interprétation puisse être retenue, il nous faut montrer d'une part que les aînés disposent effectivement d'un pouvoir sur *Ego* que n'ont pas ses cadets, et d'autre part que ce pouvoir est supérieur si l'aîné est un homme. De quel pouvoir s'agit-il ? Il y a au moins un événement fondamental de la vie d'*Ego* sur lequel ses parents disposent d'un pouvoir répondant à ces caractéristiques : c'est le premier mariage. Nous verrons en effet que ce sont les aînés d'*Ego* (les hommes surtout mais aussi les femmes) qui décident de son premier mariage et qui en sont les véritables auteurs, tant en ce qui concerne le choix du conjoint que la réunion de la compensation matrimoniale, pour laquelle ils jouent un rôle indispensable. Une fois marié, l'homme ou la femme *daza* est beaucoup plus autonome, bien que ses parents et parentes (les aînés surtout) continuent d'exercer un rôle important dans sa vie.

Le principe de l'existence d'une double hiérarchie sociale, basée d'abord sur l'âge, et secondairement, sur le sexe, nous permet donc de rendre compte des particularités du vocabulaire de la parenté mentionnées ci-dessus, qui a priori paraissaient difficiles à interpréter. Ce principe permet également de comprendre les différences saisissantes entre le vocabulaire de l'alliance de l'homme et de la femme, différences liées à la disparité des situations et des comportements de l'un et de l'autre vis-à-vis de leurs alliés respectifs (voir 2<sup>e</sup> partie, dernier chapitre). La double hiérarchisation selon l'âge et le sexe éclaire donc certains aspects majeurs de la structure de la terminologie de parenté *daza*. C'est aussi, nous le verrons, un principe organisateur essentiel des relations sociales.